Investment Solutions & Products
Swiss Economics

CREDIT SUISSE

Là où la vie est la moins chère

Attrait financier résidentiel | Mai 2021

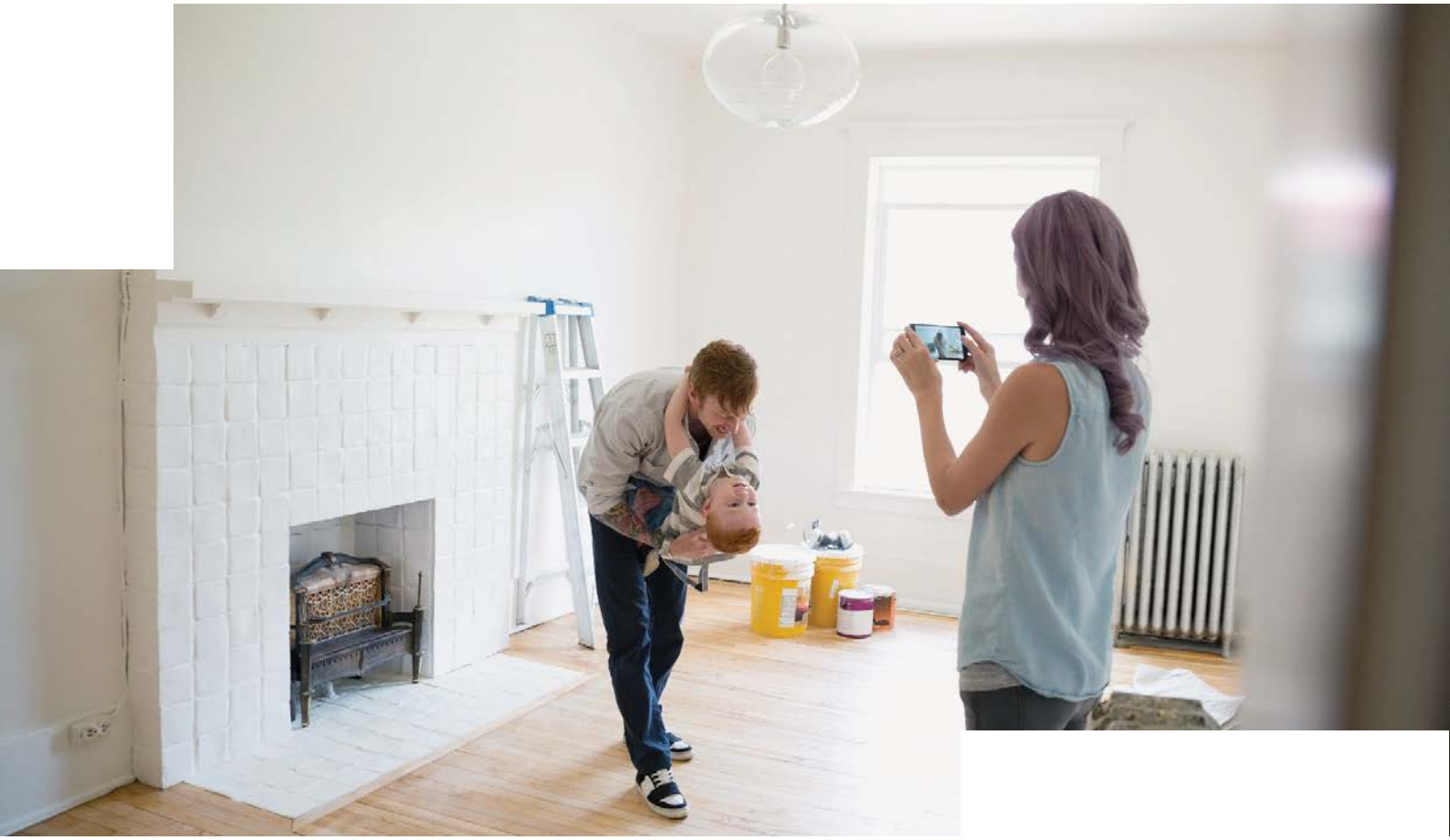

Attrait financier résidentiel
Que reste-t-il après déduction des contributions obligatoires et des coûts fixes?
Page 9

Indicateur RDI 2021
La vie dans les centres est chère, mais des communes plus attractives sont proches
Page 29

Résultats pour votre ménage
Là où la vie est la moins chère pour vous
Page 46

Impressum

Éditeur: Credit Suisse AG, Investment Solutions & Products
Nannette Hechler-Fayd'herbe
Head of Global Economics & Research
+41 44 333 17 06
nannette.hechler-fayd'herbe@credit-suisse.com

Sara Carnazzi Weber
Head of Policy & Thematic Economics
+41 44 333 58 82
sara.carnazzi@credit-suisse.com

Clôture de rédaction
4 mai 2021

Commandes
Exemplaires électroniques via
credit-suisse.com/rdi

Copyright
Ce document peut être cité en mentionnant la source.
Copyright © 2021 Credit Suisse Group AG et/ou
sociétés liées. Tous droits réservés.

Sources
Credit Suisse ou spécifiées le cas échéant

Auteurs

Jan Schüpbach
+41 44 333 77 36
jan.schuepbach@credit-suisse.com

Emilie Gachet
+41 44 332 09 74
emilie.gachet@credit-suisse.com

Pascal Zumbühl
+41 44 334 90 48
pascal.zumbuehl@credit-suisse.com

Sara Carnazzi Weber
+41 44 333 58 82
sara.carnazzi@credit-suisse.com

Contributions

Fabian Diergardt
Thomas Mendelin
Marcin Jablonski

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Le choix du lieu de résidence compte parmi les décisions les plus importantes d'une vie. Outre la situation et l'offre d'infrastructures, la disponibilité de logements adéquats, les critères émotionnels et l'attachement à un lieu, les facteurs financiers jouent également un rôle essentiel. Développé par le Credit Suisse, l'indicateur RDI («Regional Disposable Income») évalue l'attrait financier résidentiel des cantons et communes suisses à l'aide de critères quantitatifs.

Pour la cinquième édition de cette étude parue pour la première fois en 2006, les économistes du Credit Suisse ont une nouvelle fois calculé le revenu librement disponible de plus de 120 000 ménages types dans chaque lieu de résidence. Il s'agit du montant restant à disposition du ménage pour la consommation et l'épargne après déduction de tous les prélèvements obligatoires et coûts fixes. En plus de la charge fiscale, notre analyse tient également compte d'autres contributions, comme les primes d'assurance-maladie, ainsi que des éventuelles réductions de ces primes. S'agissant des coûts fixes liés au lieu de résidence, nous considérons toutes les dépenses pertinentes, telles que les loyers et les prix de l'immobilier, les frais de déplacement pendulaires et de garde des enfants, ainsi que les redevances pour l'eau, le traitement des eaux usées et l'élimination des déchets ménagers.

Les résultats de cette étude extrêmement fournie offrent une base factuelle exhaustive pour mesurer l'attractivité financière des cantons et communes suisses. Au vu de la multitude de scénarios calculés et des nombreuses caractéristiques spécifiques à un ménage considérées, ils permettent en outre d'identifier les lieux de résidence potentiels les plus avantageux sur le plan financier. La vie reste la plus chère dans les centres, Genève et Zurich en tête. Moyennant des déplacements pendulaires de maximum 30 minutes, de nombreuses communes offrant des conditions nettement plus avantageuses sont toutefois à proximité. Dans la grande région de Genève, citons notamment Russin (GE) et les communes vaudoises de La Rippe et Crassier, ainsi que par exemple Oberembrach, Rorbas ou encore Hüttikon dans la région de Zurich. Les comparatifs entre types de ménage (célibataires, couples sans enfant ou familles ayant recours ou non à une garde d'enfants externe) se révèlent aussi très intéressants. De plus, l'attrait d'un lieu de résidence dépend grandement de facteurs propres au ménage, comme son revenu. Nos factsheets couvrant l'ensemble des communes helvétiques vous aident à trouver le lieu de domicile le mieux adapté.

Je vous souhaite une passionnante lecture.

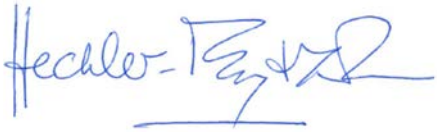

Nannette Hechler-Fayd'herbe
Head of Global Economics & Research

Sommaire

SYNTHÈSE **5**

CONCEPT ET MÉTHODOLOGIE **9**

Que reste-t-il après déduction des contributions obligatoires et des coûts fixes? **9**

PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'ATTRAIT FINANCIER RÉSIDENTIEL **14**

Charge fiscale **14**

Frais de logement **16**

Frais de mobilité **18**

Assurance-maladie **21**

Frais de garde des enfants et allocations familiales **24**

ATTRAIT FINANCIER RÉSIDENTIEL (INDICATEUR RDI 2021) **29**

Au niveau cantonal **29**

Au niveau communal **31**

Quartiers des principales villes **33**

ATTRAIT FINANCIER RÉSIDENTIEL POUR UNE SÉLECTION DE MÉNAGES TYPES **35**

L'attrait d'une région dépend de la constellation du ménage **35**

RDI par type de ménage **36**

Célibataire **37**

Couple marié (sans enfant) **39**

Couple de retraités **40**

Couple marié, 2 enfants **42**

Couple marié, 2 enfants, crèche **43**

RÉSULTATS POUR VOTRE MÉNAGE **46**

Là où la vie est la moins chère pour vous **46**

FACTSHEETS : APERÇU DE L'ATTRAIT FINANCIER RÉSIDENTIEL **47**

Synthèse

Attrait financier résidentiel: que reste-t-il après déduction des contributions obligatoires et des coûts fixes?
(pp. 9–12)

Développé par le Credit Suisse, l'indicateur RDI («Regional Disposable Income») évalue l'attrait financier résidentiel des cantons et communes suisses à l'aide de critères quantitatifs. Dans les cinq plus grandes villes du pays, des comparaisons à l'échelon des quartiers sont de plus réalisées. Pour ce faire, nous examinons, pour chaque lieu de résidence, le revenu librement disponible – autrement dit le montant restant à disposition pour la consommation après déduction des prélèvements obligatoires et des coûts fixes – de plus de 120 000 ménages modèles. Dans notre analyse, nous considérons quatre types de ménage: les personnes vivant seules (célibataires), les couples mariés sans enfant, les couples mariés avec deux enfants et les couples de retraités. Pour chaque type de ménage, nous tenons compte d'une multitude de caractéristiques – des différentes situations en matière de revenu et de fortune au comportement pendulaire, en passant par les types de logement.

Charge fiscale: un déménagement peut réduire sensiblement les impôts
(pp. 14–15)

Avec presque 12% du revenu brut moyen, les impôts sur le revenu et la fortune représentent l'un des principaux postes de dépenses des ménages suisses. Pour les hauts revenus, la charge fiscale a une pondération encore plus élevée dans l'appréciation de l'attrait financier résidentiel. En raison du fédéralisme, la charge fiscale varie toutefois considérablement d'une région à l'autre. C'est la Suisse centrale qui se révèle la plus attractive sur le plan fiscal pour les particuliers, cantons de Zoug, Schwytz, Nidwald et Uri en tête. Les taux d'imposition sont en revanche nettement plus élevés en Suisse romande notamment. En raison de ces disparités, un déménagement peut avoir des répercussions considérables sur les impôts. Un couple marié du canton de Zoug avec un revenu de 100 000 CHF devrait s'acquitter d'environ 10 200 CHF d'impôts en plus à Neuchâtel et 4200 CHF à Zurich. Pour un revenu de 300 000 CHF, la différence s'élève à 37 900 CHF par rapport à Neuchâtel et presque 16 800 CHF par rapport à Zurich. Cela dit, l'hétérogénéité fiscale peut aussi se révéler importante au sein d'un même canton.

Frais de logement élevés dans les centres et les régions touristiques
(pp. 16–17)

Les ménages suisses dépensent en moyenne 10,9% de leur budget pour les frais de logement. Et cette part est souvent encore plus élevée pour les catégories de revenu inférieures. Les dépenses varient ici entre autres en fonction du type de logement (c.-à-d. de la superficie et du standing de l'objet en location ou en propriété). Les prix et loyers diffèrent en outre fortement d'une région à l'autre. Dans les centres urbains, les agglomérations et les régions touristiques ou à faible imposition, les frais de logement sont ainsi nettement plus élevés qu'ailleurs. Dans certaines communes périphériques des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne ou des Grisons, le loyer annuel moyen pour un appartement de 4 pièces de standing intermédiaire s'élève p. ex. à moins de 15 000 CHF, alors qu'il dépasse 35 000 CHF en certains endroits du canton de Genève ou autour du lac de Zurich. Les disparités régionales sont encore plus importantes pour les logements en propriété. Une maison individuelle du segment intermédiaire coûte ainsi entre 2,5 et 2,8 mio. CHF dans certaines communes autour du lac de Zurich et du lac Léman, soit plus de cinq fois plus que dans certaines communes jurassiennes. Pour les appartements en propriété, la différence se monte à un facteur 4 environ.

Coûts de mobilité professionnelle plus élevés loin des centres
(pp. 18–20)

Près de 70% des actifs suisses travaillent en dehors de leur commune de résidence. Les coûts de cette mobilité professionnelle sont en général plus élevés loin des centres, mais partiellement déductibles du revenu imposable. La plupart des cantons ont défini un plafond en matière de déductions fiscales pour pendulaires, qui va de 501 CHF à Genève jusqu'à 10 000 CHF dans le canton d'Obwald. Des cantons à dominance rurale comme Uri et Appenzell Rhodes-Intérieures renoncent à fixer un plafond – entre autres parce qu'ils souhaitent attirer de nouveaux arrivants travaillant dans les cantons voisins. En l'absence de plafond défini, les déductions pour pendulaires peuvent théoriquement dépasser 30 000 CHF – en fonction des dispositions fiscales en vigueur dans le canton et de la distance parcourue. La taxe sur la circulation routière diffère elle aussi selon le lieu de résidence: dans le canton du Jura, notre automobiliste type verse environ 500 CHF, plus du double que son homologue de Schaffhouse (204 CHF). De nombreux cantons accordant des taux d'imposition allégés sur les véhicules à haute efficacité énergétique, les différences cantonales peuvent se révéler encore plus élevées pour les voitures à propulsion alternative.

Écart ville-campagne dans les coûts de la caisse maladie obligatoire
(pp. 21–23)

L'augmentation de l'espérance et du niveau de vie ont entraîné une hausse continue des primes d'assurance-maladie ces dernières années. En 2021, un adulte soumis au modèle standard avec couverture accidents et une franchise ordinaire de 300 CHF s'acquitte en moyenne de 5826 CHF – soit plus du double (corrigé de l'inflation) qu'en l'an 2000. Ici encore, des disparités régionales considérables s'observent: dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, un adulte verse ainsi beaucoup moins pour la couverture de base (4253 CHF) qu'à Bâle-Ville (7333 CHF). Pour les catégories de revenus inférieurs, les réductions de prime différentes d'une région à l'autre jouent également un rôle. C'est dans le canton de Neuchâtel qu'un adulte disposant d'un revenu du travail brut de 40 000 CHF verse la prime nette la plus basse pour le modèle standard, alors que les cantons du Jura et de Bâle-Campagne ainsi que la ville de Berne se révèlent les plus onéreux. Même après une éventuelle réduction de ses primes, un adulte à faible revenu y verse chaque année jusqu'à un sixième de son revenu du travail brut. Selon la situation, il peut être judicieux de réduire la charge de prime en optant pour une franchise plus importante ou pour un modèle d'assurance alternatif avec prestations limitées.

Allocations familiales et frais de garde des enfants, des composantes budgétaires spécifiques aux familles
(pp. 24–27)

Les familles avec enfants peuvent prétendre à des allocations familiales, qui s'ajoutent à leur budget en tant que revenus de transfert. La Confédération impose des taux minimums, mais les cantons sont libres de fixer des montants plus élevés. Avec 300 CHF par enfant et par mois, ce sont les cantons de Genève, Vaud et Zoug qui sont les plus généreux. En cas de garde extrafamiliale des enfants, une famille se voit cependant souvent confrontée à des frais fixes importants. Les tarifs des structures d'accueil et les subventions publiques – et donc les coûts supportés par les parents en fonction de leur situation financière – affichent de fortes disparités régionales. Un couple disposant d'un revenu moyen qui confie ses deux enfants en bas âge deux jours par semaine à une crèche doit ainsi s'acquitter de moins de 5000 CHF à plus de 24 000 CHF par an en fonction de son lieu de résidence. En se basant sur différentes situations possibles en matière de revenu et de fortune, c'est dans les cantons romands de Genève et de Neuchâtel que l'accueil des enfants d'âge préscolaire se révèle dans l'ensemble le moins onéreux. Les frais de garde par des tiers peuvent certes être déduits du revenu imposable, mais les économies ainsi réalisées ne permettent pas de les compenser intégralement.

Attrait financier résidentiel au niveau cantonal (indicateur RDI 2021)
(pp. 29–30)

Pour le ménage moyen, ce sont les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Uri et de Glaris qui se révèlent les plus attractifs sur le plan financier, grâce à des frais de logement, une charge fiscale et des prélèvements réduits. Suivent ensuite d'autres cantons à prédominance rurale comme Schaffhouse, le Jura, Appenzell Rhodes-Extérieures, le Valais et la Thurgovie. Le milieu de tableau est constitué de cantons aux positionnements divers à caractère rural ou suburbain. Les cantons à dominante urbaine de Genève et de Bâle-Ville, ainsi que Vaud, Zurich, Bâle-Campagne, Zoug et Neuchâtel atteignent en revanche des valeurs inférieures à la moyenne nationale. Les loyers et les prix de l'immobilier élevés ainsi que des prélèvements obligatoires parfois importants rendent la vie plus chère dans les centres. Pour le ménage moyen suisse, même la fiscalité la plus avantageuse du canton de Zoug ne peut pas compenser l'inconvénient des frais de logement élevés.

Attrait financier résidentiel au niveau communal (indicateur RDI 2021)
(pp. 31–32)

De nombreux postes budgétaires varient non seulement en fonction du canton, mais aussi des réglementations et coûts à l'échelon subcantonal. En dépit de frais de transport pendulaire plus élevés, il est bien plus avantageux de vivre dans les agglomérations que dans les centres. Dans les grands centres de Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève (communes limitrophes incluses), le revenu disponible se révèle faible en comparaison nationale. Notre examen des différents quartiers de ces cinq villes montre qu'ils comptent tous parmi les 10% de sites présentant l'attrait financier résidentiel le plus bas, le quartier de Genève Centre atteignant la valeur la plus faible du pays. Outre les régions proches des centres, ce sont surtout les destinations touristiques jouissant d'une renommée internationale comme la Haute-Engadine, Davos, Grindelwald, Zermatt ou encore Gstaad-Saanen qui se distinguent par des valeurs très inférieures à la moyenne.

L'attractivité d'une région varie selon la constellation d'un ménage
(pp. 35–44)

L'indicateur RDI se fonde sur toute une série de types de ménage différents et permet par conséquent une évaluation pertinente de l'attrait financier résidentiel des communes et régions suisses pour la classe moyenne. Cela dit, certains facteurs de coûts dépendent aussi du type de ménage considéré. L'analyse par type de ménage permet notamment d'identifier des disparités entre les familles avec enfants et l'ensemble des types de ménage, qui sont attribuables aux allocations familiales, frais de garde des enfants et paramètres fiscaux spécifiques aux familles variant d'une région à l'autre. En comparaison intercantonale, c'est globalement le Valais qui offre les conditions de vie les moins onéreuses pour les couples avec enfants, et ce, tant pour les familles qui ont recours aux structures institutionnelles de garde d'enfants que pour celles qui ne le font pas.

L'attrait financier d'une région de résidence dépend bien entendu aussi de la situation d'un ménage en matière de revenus et de fortune, ainsi que du logement désiré (petit appartement en location ou grande maison individuelle) et de nombreux autres facteurs. Pour chaque type de ménage, les différences régionales existant au niveau du revenu disponible sont mises en lumière à l'aide de trois ménages modèles, qui couvrent les catégories de revenus inférieure, intermédiaire et supérieure ainsi que le standing de logement inférieur, intermédiaire et supérieur. En changeant de lieu de résidence, parfois même en restant à proximité, les ménages suisses peuvent faire des économies substantielles et optimiser leur budget.

Factsheets RDI pour toutes les communes suisses et les principaux quartiers des grandes villes

Une présentation de l'ensemble des résultats pour toutes les communes suisses dépasserait les limites de cette étude. Par conséquent, nous proposons un outil Internet en complément de l'étude. De plus, les clients du Credit Suisse peuvent commander des factsheets personnalisées pour l'ensemble des communes suisses. Il existe également des factsheets pour les quartiers des villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich. Chaque factsheet compare l'attrait financier résidentiel d'une localité avec celui des communes environnantes et contient des informations sur les frais liés aux trajets pendulaires et à la garde extrafamiliale des enfants.

Vous en apprendrez plus sur ce service au chapitre **«Là où la vie est la moins chère pour vous»** à partir de la **page 46**.

Que reste-t-il après déduction des contributions obligatoires et des coûts fixes?

Le revenu librement disponible est le montant dont un ménage dispose pour la consommation après déduction des prélèvements obligatoires et des coûts fixes. Outre les disparités en matière de charge fiscale, il existe aussi des différences régionales par exemple en ce qui concerne les prix de l'immobilier, les primes d'assurance-maladie, les coûts de la mobilité professionnelle, les allocations familiales ou encore les frais de garde extrafamiliale des enfants.

Attrait financier résidentiel: combien reste-t-il au final pour la consommation?

Le choix du lieu de résidence fait sans nul doute partie des décisions importantes au cours d'une vie. Et les critères de sélection sont multiples: outre la situation et l'offre d'infrastructures, la disponibilité de logements adéquats, les critères émotionnels et l'attachement à un lieu, les facteurs financiers jouent également un rôle essentiel. Développé par le Credit Suisse, l'indicateur RDI («Regional Disposable Income») évalue l'attrait financier résidentiel des cantons et communes suisses à l'aide de critères quantitatifs, une comparaison spécifique entre quartiers étant de plus réalisée pour les cinq principales villes du pays. Pour déterminer l'attrait financier résidentiel, nous utilisons le concept de revenu librement disponible. En d'autres termes, nous répondons à la question suivante: combien reste-t-il du revenu du ménage pour la consommation ou l'épargne après déduction des prélèvements obligatoires et des coûts fixes?

Revenu librement disponible
= revenu brut
– prélèvements obligatoires
– coûts fixes

Pour calculer le revenu librement disponible d'un ménage, il faut d'abord déterminer son revenu brut, lequel résulte de la somme des revenus du travail et/ou des rentes, du rendement de la fortune et des revenus de transfert issus des systèmes de redistribution publics (cf. fig. ci-dessous). Le revenu disponible est ensuite obtenu en déduisant les prélèvements obligatoires. Les ménages peuvent certes disposer de ce montant comme ils l'entendent, mais les coûts fixes liés au logement ne sont pas encore pris en compte. Pour établir le revenu librement disponible, il faut donc soustraire les frais de logement (location ou propriété), les frais accessoires, d'eau, de traitement des eaux usées, d'élimination des déchets ménagers, d'électricité et d'énergie ainsi que, selon le

Calcul du revenu librement disponible

Représentation schématique du budget d'un ménage type (couple avec deux enfants d'âge préscolaire fréquentant une crèche deux jours par semaine)

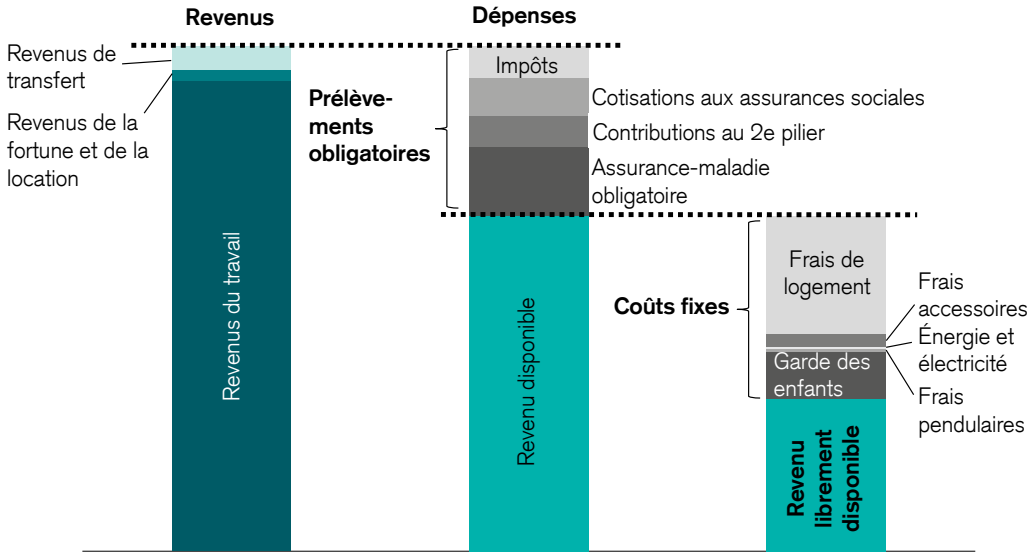

Source: Credit Suisse

ménage, les coûts de la mobilité professionnelle et des structures institutionnelles de garde des enfants. Le revenu librement disponible correspond ainsi au montant que les ménages peuvent effectivement utiliser pour la consommation ou l'épargne.

Analyses pour plus de 120 000 ménages types par commune

Dans notre analyse, nous considérons quatre types de ménage: les personnes vivant seules (célibataires), les couples mariés sans enfant, les couples mariés avec deux enfants et les couples de retraités. Pour chaque type de ménage, nous tenons compte d'une multitude de caractéristiques – des différentes situations en matière de revenus et de fortune au comportement pendulaire, en passant par le type de logement. Pour les ménages avec enfants, il existe en outre la possibilité de recourir à une garde extrafamiliale. Le tableau ci-après présente les caractéristiques des quatre types de ménage, dont les différentes combinaisons créent plus de 120 000 cas de figure.

Plus de 120 000 cas de figure par commune

Cas de figure pour l'analyse du revenu librement disponible

			Quatre types de ménage			
Caractéristique	**Nombre de types**	**Variantes**	**Célibataire**	**Marié sans enfant**	**Marié avec 2 enfants**	**Couple de retraités**
Revenu du travail	41	Fourchette de 40 000 à 400 000 CHF	☑	☑	☑	☑
Fortune	20	Fourchette de 0 à 4 mio. CHF	☑	☑	☑	☑
Type de logement	7	Appartement en location, standing intermédiaire, 60 m²	☑	☑	☑	☑
		Appartement en location, standing intermédiaire, 100 m²	☑	☑	☑	☑
		Appartement en location, standing intermédiaire, 150 m²	☑	☑	☑	☑
		Propriété par étage, standing intermédiaire	☑	☑	☑	☑
		Propriété par étage, standing supérieur	☑	☑	☑	☑
		Maison individuelle, standing intermédiaire	☑	☑	☑	☑
		Maison individuelle, standing supérieur	☑	☑	☑	☑
Mobilité pendulaire	5	Pas de déplacements pendulaires	☑	☑	☑	☑
		Trajets vers le grand centre le plus proche, transports publics	☑	☑	☑	
		Trajets vers le grand centre le plus proche, transport motorisé individuel	☑	☑	☑	
		Trajets vers le moyen centre le plus proche, transports publics	☑	☑	☑	
		Trajets vers le moyen centre le plus proche, transport motorisé individuel	☑	☑	☑	
Garde extrafamiliale des enfants	2	Aucune garde des enfants (ou garde informelle)			☑	
		Accueil en structure institutionnelle deux jours par semaine			☑	
	Total 120 540					

Source: Credit Suisse

Calcul pour la classe moyenne suisse

Pour le calcul de l'indicateur RDI, nous considérons les revenus situés entre 40 000 et 180 000 CHF, ce qui correspond à peu près à la tranche centrale de 80% de la répartition des revenus dans notre pays. En outre, nous tenons compte uniquement des fortunes nettes comprises entre 0 et 2 mio. CHF. De cette manière, nous nous basons sur les ménages appartenant à la classe moyenne pour évaluer les différents lieux de résidence. Une analyse intégrant les tranches de revenus inférieurs se révèlerait en effet problématique, car nos données ne permettent pas une prise en considération assez précise des prestations d'aide sociale par exemple.

Les disparités régionales en matière de salaires ne sont pas analysées

Nous ne tenons pas compte des disparités régionales en matière de revenus dans notre étude, ce qui signifie que les mêmes paramètres sont appliqués à tous les ménages types dans toutes les communes.[1] L'objectif de cette étude est d'évaluer l'attrait financier résidentiel des endroits à distance pendulaire du lieu de résidence ou de travail actuel. L'emploi existant ne change donc pas et le salaire ne se modifie pas suite à un éventuel déménagement. Il est ainsi possible d'identifier les lieux de résidence potentiellement intéressants pour le ménage concerné.

Prise en compte de toutes les dépenses liées au lieu de résidence

Côté dépenses, nous considérons les contributions obligatoires à l'échelon de la Confédération, du canton et de la commune ainsi que les coûts fixes liés au lieu de résidence (en gris dans la figure de la page suivante). Les dépenses volontaires des ménages peuvent être différenciées selon leur nécessité et l'échéance des engagements financiers. Par exemple, l'achat ou la location d'un logement est en soi volontaire, mais nécessaire pour vivre. De plus, une telle décision constitue un engagement à long terme, car elle ne peut être annulée qu'au prix de frais de transaction considérables. Nous pouvons donc considérer les frais de logement et les dépenses liées comme

[1] Réalisée chaque année par l'Office fédéral de la statistique, l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) fournit de précieuses indications quant au revenu et aux dépenses des ménages suisses. Une analyse standard représentative de la population résidente permanente est possible pour différentes caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques (taille et type du ménage, catégorie de revenu, âge et sexe, etc.) jusqu'à l'échelon des sept grandes régions.

des coûts fixes. Cela s'applique aussi aux dépenses liées aux trajets pendulaires et à la garde des enfants. Par contre, nous avons exclu les dépenses relevant de décisions de consommation à court terme, car elles ne sont pas liées au choix du lieu de résidence et ne sont pas obligatoires.

Dépenses des ménages privés

Représentation non exhaustive

Prélèvements obligatoires		Dépenses volontaires	
		Garantie du minimum vital	**Libre décision de consommer**
- Impôts sur le revenu - Impôts sur la fortune - Cotisations aux assurances sociales - Assurance-maladie obligatoire	**Engagements à court terme**	- Dépenses d'alimentation	- Dépenses de consommation diverses
		- Dépenses d'habillement	- Dépenses de loisirs
	Engagements à long terme	- Frais de logement	- Assurances
		- Dépenses liées au logement (frais accessoires, taxes)	- Abonnements médias et télécommunications
	Mobilité	- Dépenses liées aux trajets pendulaires (abonnements, frais kilométriques)	- Autres frais de mobilité (trajets pour faire les courses, de loisirs, etc.)
	Garde des enfants	- Dépenses liées à la garde externe des enfants en raison d'une activité lucrative	- Autres frais de garde (p.ex. lors d'activités de loisir)

Source: Credit Suisse

Disparités régionales dans les composantes du revenu et des dépenses

En raison du fédéralisme de la Suisse et des différences locales dans les structures de marché, les prix sur lesquels reposent les dépenses des ménages varient souvent considérablement d'une région à l'autre. Ce sont ces écarts qui expliquent les disparités régionales observées en matière de revenu disponible et qui sont au cœur même de la présente étude. La figure suivante montre un aperçu des sources de données utilisées et récapitule les divers facteurs de revenus et de dépenses ainsi que le niveau de réglementation ou l'étendue de la structure du marché.

Vue d'ensemble des facteurs de revenus et de dépenses pris en compte

Selon le niveau de réglementation ou l'étendue régionale de la structure du marché

	Abréviation	Délimitation régionale			État des données	Source des données
		Confédération	Canton	Commune		
Revenus de transfert						
Réductions de prime (par région de prime)	RP		(☑)	(☑)	2020	CDS, cantons
Allocations familiales	AF		☑		2021	Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Prélèvements obligatoires						
Taux d'imposition sur le revenu				☑	31.03.2021	TaxWare (en l'absence de données pour 2021, utilisation des données de 2020)
Taux d'imposition sur la fortune				☑	31.03.2021	TaxWare (en l'absence de données pour 2021, utilisation des données de 2020)
Assurance-vieillesse et survivants	AVS	☑			2021	Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Assurance-invalidité	AI	☑			2021	Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Allocations pour perte de gain	APG	☑			2021	Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Assurance-chômage	AC	☑			2021	Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Assurance accidents non professionnels	AANP	☑			2021	Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Prévoyance professionnelle (hypothèse)	PP	☑			2021	Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Primes de l'assurance-maladie obligatoire (par région de prime)			(☑)	(☑)	2021	Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Valeur locative pour les propriétaires (hypothèse)			☑	☑	2021	Credit Suisse
Coûts fixes						
Prix de transaction de l'immobilier résidentiel				☑	T4 2020	Wüest Partner
Loyers des appartements				☑	T4 2020	Wüest Partner
Frais hypothécaires (hypothèse)		☑			2021	Credit Suisse
Rendement et frais de gestion de la fortune (hypothèse)		☑			2021	Credit Suisse
Prix de l'électricité				☑	2021	Commission fédérale de l'électricité (ElCom)
Taxes pour eau, eaux usées, déchets ménagers				☑	2020	Surveillant des prix
Frais pendulaires, abonnement annuel transports publics (estimation)				☑	2021	Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Credit Suisse
Frais pendulaires, véhicule de tourisme				☑	2020	Touring Club Suisse (TCS), Credit Suisse
Déductions fiscales pour frais pendulaires		☑	☑		2020	Cantons, Credit Suisse
Frais de garde institutionnelle des enfants (y c. places subventionnées; recensement pour 194 communes)			☑	☑	Janv. à avril 2021	Crèches, cantons, communes, Credit Suisse
Déductions fiscales des frais de garde des enfants		☑	☑		2020	Cantons
Autres données						
Population				☑	2019	Office fédéral de la statistique (OFS): Statistique de la population et des ménages (STATPOP)
Population des quartiers des cinq principales villes				☑	2019	Communes

Source: Credit Suisse

Les principales composantes de l'attrait financier résidentiel varient selon la constellation du ménage

Certains facteurs d'influence importants demandent une évaluation différenciée selon la source de revenu principale et le type de logement. Les propriétaires disposent ainsi de davantage de possibilités d'optimisation fiscale, puisqu'ils peuvent déduire les intérêts hypothécaires de leur revenu imposable, tandis que la valeur locative imposable doit être additionnée.[2] Par ailleurs, l'acquisition d'un bien immobilier entraîne non seulement des frais d'entretien, des intérêts hypothécaires et des coûts d'amortissement, mais aussi une diminution de la fortune source de rendements. Dans tous les cantons, il est en outre possible de faire valoir, au moment du calcul du revenu imposable, des déductions pour les dépenses liées à la mobilité professionnelle. Si la structure de cette possibilité de déduction diffère selon les cantons, elle permet néanmoins aux pendulaires pour raisons garde des enfants par des tiers fonctionnent sur le même principe. Pour les retraités, qui touchent principalement un revenu sous forme de rente en lieu et place d'un salaire, les prélèvements obligatoires sont nettement moins élevés car ils ne doivent plus cotiser aux assurances sociales. Leurs frais pendulaires disparaissent d'ailleurs aussi, puisqu'ils n'exercent par définition plus d'activité lucrative.

Calcul du revenu librement disponible

Selon le type de logement et la source de revenu principale

Locataires actifs		Propriétaires actifs		Retraités	
	Revenu du travail brut		**Revenu du travail brut**		**Revenu acquis sous forme de rente (AVS, prévoyance professionnelle)**
+	Revenus de transfert (RP, AF)	+	Revenus de transfert (RP, AF)	+	Revenus de transfert (RP)
+	Rendement de la fortune (intérêts, dividendes)	+	Rendement de la fortune (intérêts, dividendes)	+	Rendement de la fortune (intérêts, dividendes)
=	**Revenu brut**	=	**Revenu brut**	=	**Revenu brut**
–	Impôt sur le revenu (base: revenu brut, déductions liées à la mobilité et à la garde des enfants)	–	Impôt sur le revenu (base: revenu brut, valeur locative, intérêts hypothécaires, déductions liées à la mobilité et à la garde des enfants)	–	Impôt sur le revenu (base selon le type de logement)
–	Impôt sur la fortune	–	Impôt sur la fortune	–	Impôt sur la fortune
–	Cotisations au 2e pilier	–	Cotisations au 2e pilier		
–	Cotisations aux assurances sociales (AVS, AI, AC, APG)	–	Cotisations aux assurances sociales (AVS, AI, AC, APG)		
–	Primes de l'assurance-maladie obligatoire	–	Primes de l'assurance-maladie obligatoire	–	Primes de l'assurance-maladie obligatoire
=	**Revenu disponible**	=	**Revenu disponible**	=	**Revenu disponible**
–	Loyer net	–	Coûts du logement en propriété (intérêts hypothécaires, amortissement 2e hypothèque, entretien)	–	Frais de logement (selon le type de logement)
–	Frais accessoires, coûts eau, eaux usées et élimination des déchets ménagers	–	Frais accessoires, coûts eau, eaux usées et élimination des déchets ménagers	–	Frais accessoires, coûts eau, eaux usées et élimination des déchets ménagers
–	Coûts de l'énergie et de l'électricité	–	Coûts de l'énergie et de l'électricité	–	Coûts de l'énergie et de l'électricité
–	Frais de mobilité liés aux trajets pendulaires	–	Frais de mobilité liés aux trajets pendulaires		
–	Frais de garde extrafamiliale des enfants	–	Frais de garde extrafamiliale des enfants		
=	**Revenu librement disponible**	=	**Revenu librement disponible**	=	**Revenu librement disponible**

Légende: AF: allocations familiales; RP: réductions de prime; AVS: assurance-vieillesse et survivants; AI: assurance-invalidité; APG: allocations pour perte de gain; AC: assurance-chômage, AANP: assurance accidents non professionnels

Source: Credit Suisse

[2] Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et peut varier avec le temps. Ce document ne contient pas de conseil fiscal de quelque nature que ce soit. Toute information générale de nature fiscale fournie dans le présent document ne saurait remplacer un conseil fiscal global individuel. Consultez un conseiller fiscal professionnel si vous l'estimez nécessaire.

Charge fiscale

Avec près de 12% du revenu brut moyen, les impôts sur le revenu et la fortune représentent l'un des plus importants postes de dépenses des ménages. En raison du fédéralisme, il existe toutefois de grandes disparités régionales au niveau de la charge fiscale. La Suisse romande notamment affiche des taux d'imposition nettement plus élevés. Mais la charge fiscale peut également fortement varier au sein d'un même canton.

Dichotomie fiscale: impôts plus élevés en Suisse romande

Si de nombreux cantons ont nettement diminué leurs taux d'imposition ordinaires pour les personnes morales suite à la réforme de l'imposition des entreprises, l'imposition des particuliers n'a guère évolué ces dernières années. Dans le classement cantonal en matière de charge fiscale établi par le Credit Suisse pour l'année 2020, Zoug occupe toujours la première place et a même un peu creusé son avance relative sur Schwytz.[3] Viennent ensuite les cantons de Nidwald et d'Uri, ce dernier ayant sensiblement gagné en attractivité fiscale grâce à l'introduction de l'impôt à taux unique en 2009. De tels changements marquants n'ont plus eu lieu ces dernières années. Les données provisoires pour 2021 – les cantons et communes n'avaient pas encore tous et toutes défini leurs paramètres fiscaux au 31 mars – témoignent de la dichotomie géographique bien connue en matière d'imposition: les cantons de Suisse romande et leurs communes affichent en général une charge fiscale supérieure à la moyenne nationale (cf. fig.).[4] Le canton de Genève se situe à peu près au niveau de la moyenne suisse.

Impôts les plus bas en Suisse centrale

Charge fiscale (impôts sur le revenu et la fortune) des personnes physiques, indice synthétique, état: 31.03.2021*

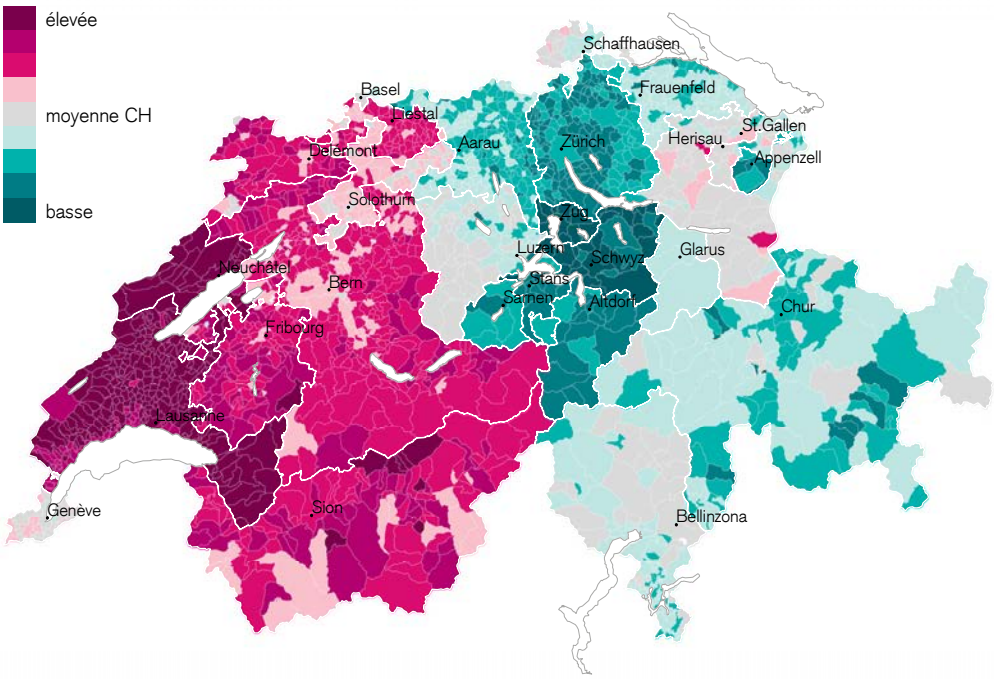

* En l'absence de données pour 2021, utilisation des données de 2020.

Source: TaxWare, Credit Suisse

[3] Informations complémentaires: «Qualité de la localisation 2020: Zoug devance de peu Bâle-Ville, Genève se rapproche de Zurich», Credit Suisse, octobre 2020.
[4] Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et peut varier avec le temps. Ce document ne contient pas de conseil fiscal de quelque nature que ce soit. Toute information générale de nature fiscale fournie dans le présent document ne saurait remplacer un conseil fiscal global individuel. Consultez un conseiller fiscal professionnel si vous l'estimez nécessaire.

L'attractivité d'une région varie parfois selon la catégorie de revenu

L'examen détaillé de la charge d'impôts sur le revenu et la fortune permet d'évaluer plus précisément la charge fiscale pesant sur les personnes physiques. La figure de gauche ci-dessous montre la charge fiscale en pourcentage du revenu brut pour un couple marié sans enfant et différentes catégories de revenu. En Suisse centrale, les impôts sont inférieurs à la moyenne nationale pour toutes les catégories de revenu et l'avantage fiscal y augmente généralement de concert avec le revenu. Dans le canton de Zoug, un couple marié gagnant 100 000 CHF paie presque 7 points de pourcentage d'impôts de moins que la moyenne suisse. Pour un revenu de 300 000 CHF, l'avantage fiscal atteint même plus de 8 points de pourcentage. Les cantons de St-Gall, Fribourg, Berne et Soleure affichent en revanche une attractivité similaire pour toutes les catégories de revenu considérées. En comparaison cantonale, Bâle-Campagne, le Tessin et surtout la Suisse romande sont plus intéressants pour les revenus inférieurs et intermédiaires que pour les catégories supérieures.

Économies d'impôts de plusieurs dizaines de milliers de francs possibles

Les différences de pourcentage observées en matière de charge fiscale se traduisent par des montants considérables (cf. fig. de droite ci-dessous): un couple marié du canton de Zoug avec un revenu de 100 000 CHF devrait s'acquitter d'environ 10 200 CHF d'impôts en plus à Neuchâtel et 4200 CHF à Zurich. Pour un revenu de 300 000 CHF, l'écart serait de 37 900 CHF par rapport à Neuchâtel et de presque 16 800 CHF par rapport à Zurich.

Les cantons accordent des déductions fiscales individuelles, p. ex. pour les trajets pendulaires et la garde des enfants

À l'inverse du RDI, la charge fiscale présentée dans le présent chapitre ne tient pas compte des déductions individuelles, dont le montant varie en fonction des cantons et des types de ménage. Tous les cantons accordent par exemple des déductions pour les frais de déplacement domicile/travail. De plus, les frais liés à la garde des enfants sont déductibles du revenu imposable. Outre ces abattements, qui sont abordés dans d'autres chapitres de la présente étude, des déductions individuelles supplémentaires sont possibles (p. ex. pour les frais de formation ou de santé). Toutefois, ces déductions diffèrent fortement d'un ménage à l'autre et dépasseraient le cadre de l'étude.

Suisse centrale: impôts nettement moins élevés pour toutes les catégories de revenu

Charge fiscale* en % du revenu brut et par catégorie de revenu, 2021**; couple marié sans enfant

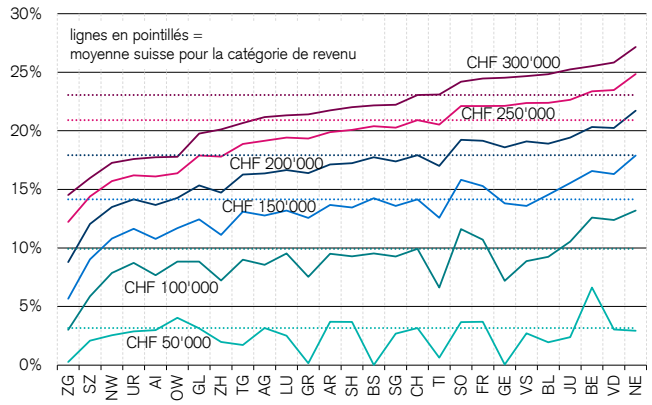

* Impôt sur le revenu et la fortune à l'échelon de la commune, du canton et de la Confédération;
** état au 31.03.2021: en l'absence de données pour 2021, utilisation des données de 2020.

Source: TaxWare, Credit Suisse

Un déménagement peut fortement réduire la charge fiscale

Écart par rapport à la charge fiscale moyenne suisse* en CHF, par catégorie de revenu, 2021**; couple marié sans enfant

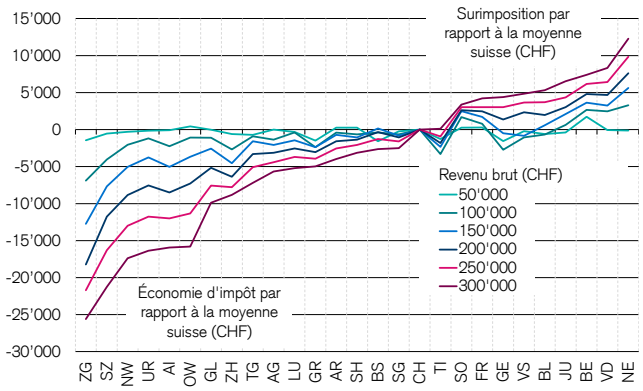

* Impôt sur le revenu et la fortune à l'échelon de la commune, du canton et de la Confédération;
** état au 31.03.2021: en l'absence de données pour 2021, utilisation des données de 2020.

Source: TaxWare, Credit Suisse

Frais de logement

Outre les impôts, les frais de logement constituent l'une des dépenses les plus significatives pour une grande partie des ménages suisses. Ils représentent en moyenne près de 10% du budget d'un ménage, mais cette part peut se révéler bien plus élevée pour les catégories de revenu inférieures.

Un franc sur dix est consacré au logement

Les ménages suisses dépensent en moyenne 10,9% de leur budget pour les frais de logement, comme le révèlent les données de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) réalisée par l'Office fédéral de la statistique pour la période 2015–2017. En y ajoutant les frais accessoires et d'énergie, la part des dépenses consacrées à l'habitat atteint en moyenne 14,7%. Et cette composante se révèle proportionnellement encore plus importante pour les ménages des catégories de revenu inférieures. Les ménages du premier quintile de la répartition par revenu brut qui disposent d'un revenu annuel de moins de 59 000 CHF doivent ainsi en moyenne allouer environ un quart de leur budget aux dépenses de logement. À l'inverse, plus le revenu du ménage est élevé et plus la charge fiscale relative augmente.

Frais courants: la propriété plus avantageuse que la location grâce aux faibles taux d'intérêt

Les dépenses pour le logement dépendent entre autres du type d'habitat. Pour le calcul du revenu librement disponible, nous tenons compte de sept constellations, englobant des locations, des propriétés par étage et des maisons individuelles de différents standings et superficies. L'accès à la propriété requiert un minimum d'apport en capitaux. Grâce aux faibles taux hypothécaires, la charge financière courante d'un objet en propriété se révèle toutefois inférieure au loyer d'un logement de taille comparable depuis plusieurs années déjà. Ce constat se vérifie non seulement pour la seule comparaison entre intérêts hypothécaires et loyers, mais aussi en tenant compte d'autres aspects, comme les frais d'entretien, la charge fiscale (valeur locative et déduction des intérêts), les coûts d'opportunité sous forme d'alternatives de placement du capital propre ou encore le rapport risque/rendement potentiel d'un investissement immobilier.

Loyer annuel d'un logement de standing intermédiaire

Loyer annuel moyen sans frais accessoires en CHF; 4 pièces, 110 m² de surface habitable nette, construction en 2020; 4e trimestre 2020

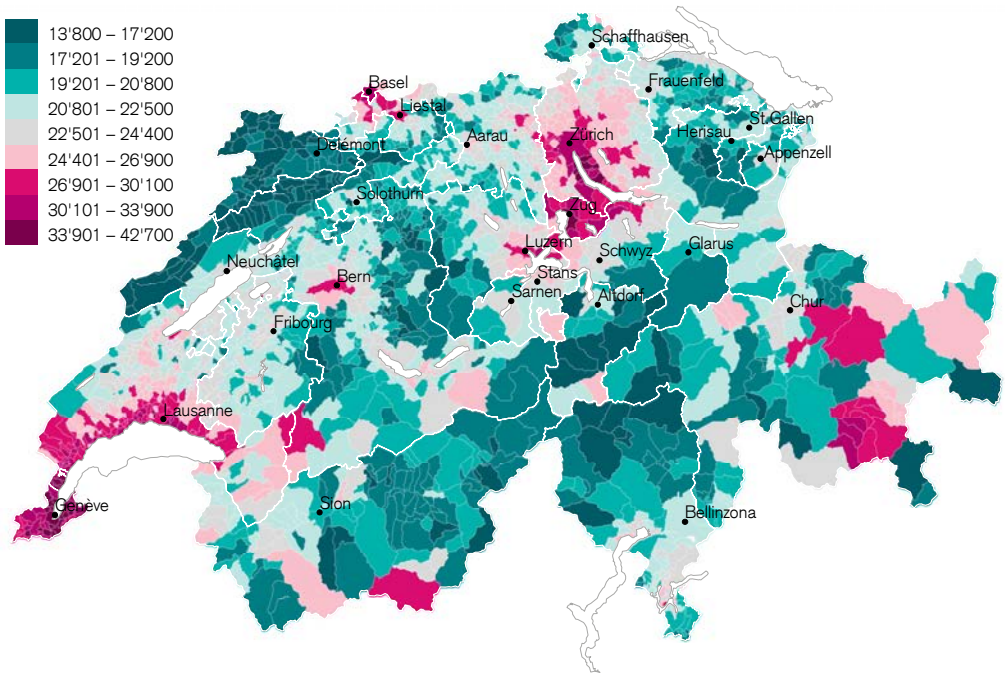

Source: Wüest Partner, Credit Suisse

Frais de logement élevés dans les centres et les régions touristiques

La région de résidence exerce une influence encore plus sensible sur les frais de logement. Au vu des structures régionales différentes en termes d'offre et de demande, il ne saurait être question d'un marché immobilier homogène propre à toute la Suisse. Nous nous trouvons bien plus en présence d'une multitude de marchés délimités au niveau des régions, tant pour la location que pour les objets en propriété. Par conséquent, les prix et les loyers varient fortement d'une région de résidence à l'autre. Dans les centres urbains, les agglomérations ainsi que dans les régions touristiques ou à faible imposition, les frais de logement sont ainsi nettement plus élevés qu'ailleurs (cf. fig. à la page précédente). Dans certaines communes périphériques des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne et des Grisons, le loyer annuel moyen pour un appartement de 4 pièces de standing intermédiaire s'élève par exemple à moins de 15 000 CHF, alors qu'il dépasse 35 000 CHF dans quelques secteurs du canton de Genève ou autour du lac de Zurich. Dans les cantons fiscalement avantageux de Suisse centrale et les destinations touristiques, les loyers sont également supérieurs à la moyenne.

Logements en propriété bien souvent inabordables

Les disparités régionales sont encore plus importantes sur le front de la propriété. Une maison individuelle du segment intermédiaire coûte ainsi entre 2,5 et 2,8 mio. CHF dans certaines communes proches du lac de Zurich et du lac Léman, soit plus de cinq fois plus que dans le Jura. Les appartements en propriété se révèlent environ quatre fois plus chers. En raison de la hausse des prix observée ces dernières années et des exigences réglementaires en matière de supportabilité financière, les logements en propriété sont aujourd'hui devenus inaccessibles dans de nombreuses régions pour les ménages de la catégorie de revenu intermédiaire. Avec un taux d'intérêt théorique de 5% et un financement par fonds de tiers à hauteur de 80%, seuls 34% des objets de quatre pièces ou plus annoncés en Suisse restent abordables pour un ménage disposant d'un revenu intermédiaire.[5]

[5] Cf. «Home Sweet Home, Marché immobilier suisse 2021», Credit Suisse, mars 2021

Frais de mobilité

Les Suisses sont un peuple de pendulaires: près de 70% des actifs suisses travaillent en dehors de leur commune de résidence et presque 20% dans un autre canton. Les coûts de cette mobilité professionnelle diffèrent selon le lieu de domicile et sont plus élevés loin des centres. Ils sont généralement plus que compensés par des frais de logement plus avantageux.

Disparités régionales des frais de mobilité

Les coûts de la mobilité professionnelle dépendent essentiellement de la distance parcourue et du moyen de transport utilisé. Certaines spécificités régionales ont également une influence sur les coûts pendulaires: comme les transports publics (TP) en Suisse sont organisés en communautés tarifaires, les prix varient pour les pendulaires en transports publics. Enfin, les instruments de politique fiscale, qui s'expriment sous forme de déductions fiscales ou de taxes sur la circulation routière fixées à l'échelon régional, jouent également un rôle.

Les communautés tarifaires facilitent les déplacements pendulaires

Il existe en Suisse une communauté tarifaire nationale qui couvre pratiquement l'ensemble du réseau de TP et qui simplifie les déplacements au-delà des limites communales et cantonales. À cela viennent s'ajouter 18 communautés tarifaires régionales organisées de manière autonome qui fixent ensemble un tarif commun pour une région déterminée. En général, les prix se basent sur un système de zones, à l'exception toutefois de la communauté tarifaire de la Suisse du Nord-Ouest (TNW), qui prévoit un tarif unique de 800 CHF par an pour toute la grande région de Bâle. Toutes les régions de Suisse sont aujourd'hui intégrées dans une telle structure tarifaire, à l'exception des cantons du Valais et d'Uri, ainsi qu'une partie de Vaud et des Grisons. Dans ces régions majoritairement montagneuses, les abonnements de parcours des CFF constituent l'option la plus avantageuse. La figure ci-dessous indique les frais de déplacement pendulaires annuels avec les transports publics entre les communes et le grand ou moyen centre le plus proche.

Frais pendulaires avec les transports publics vers le grand/moyen centre le plus proche

Coût de l'abonnement annuel en CHF pour un adulte célibataire vers le grand/moyen centre le plus proche*, estimation, 2021

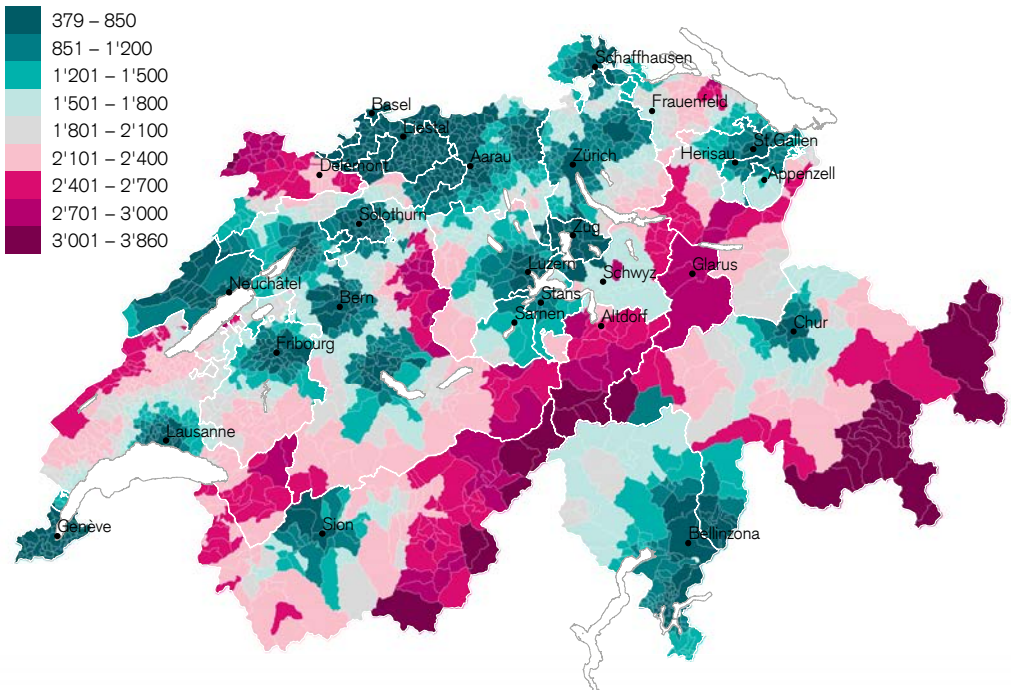

* Moyens centres: Aarau, Baden, Bellinzone, Bienne, Coire, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Lucerne, Neuchâtel, Olten, Schaffhouse, Sion, Soleure, St-Gall, Thoune, Winterthur et Zoug; grands centres: Berne, Bâle, Lausanne, Lugano, Genève et Zurich

Source: Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Credit Suisse

Les déductions de frais de mobilité professionnelle augmentent la disposition à penduler, …

En 2019, l'on recensait quelque 3,6 mio. d'actifs pendulaires en Suisse, dont presque 70% travaillaient en dehors de leur commune de résidence et presque 20% à l'extérieur de leur canton. Plus de la moitié de ces personnes utilisait la voiture pour se rendre au travail, tandis qu'environ un tiers empruntait les transports publics. Le reste s'y rendait à vélo, sur des deux-roues motorisés ou à pied. Les frais de mobilité professionnelle sont partiellement déductibles du revenu imposable, ce qui crée des incitatifs à parcourir de plus grandes distances pour exercer une activité lucrative. Les liaisons sont rendues plus attractives par des investissements dans le réseau de transport et les marchés de l'emploi des grands centres se rapprochent. La perspective d'un recours accru au télétravail suite à la crise du coronavirus devrait en outre augmenter la disposition de certains pendulaires à parcourir des distances plus importantes quelques jours de la semaine.

… mais elles ne font pas l'unanimité

Les déductions des frais pendulaires ne font toutefois pas l'unanimité, puisqu'elles favorisent le mitage du territoire et les bouchons et créent, selon leurs détracteurs, de mauvais incitatifs qui pèsent sur l'environnement. La Confédération a réagi avec la mise en œuvre du projet de financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) en janvier 2016, qui limite les déductions des frais pendulaires à 3000 CHF sur l'impôt fédéral direct. De nombreux cantons ont adopté des mesures similaires et également défini des plafonds. Cela entraîne un renchérissement des déplacements plus longs et les logements isolés perdent de ce point de vue de leur attractivité. C'est la raison pour laquelle des cantons à prédominance rurale comme Uri et Appenzell Rhodes-Intérieures sont plus réticents à limiter ces déductions: ils sont en effet dépendants de nouveaux arrivants travaillant dans les centres économiques environnants, qui souhaitent généralement pouvoir déduire des coûts de mobilité plus importants.

Sans plafond défini, des déductions de plus de 30 000 CHF sont possibles

Dans la plupart des cantons, la déduction des frais pendulaires se base sur le coût réel d'un abonnement annuel de transports publics. Lorsque l'utilisation d'un véhicule privé est manifestement judicieuse ou préférable, les frais encourus peuvent être déduits selon les taux kilométriques fixés par le canton. Les conditions appliquées par les cantons se révèlent variées, mais englobent en principe les cas de maladie et d'infirmité, les gains de temps considérables par rapport aux transports publics ainsi que les distances trop importantes jusqu'à l'arrêt des transports publics le plus proche. Le canton d'Uri se révèle particulièrement généreux en matière de déductions pendulaires: indépendamment du moyen de transport (et même en tant que piéton), il y est possible de déduire chaque année du revenu imposable 0,70 CHF pour les 10 000 premiers kilomètres et 0,40 CHF pour chaque kilomètre supplémentaire. En l'absence de plafond défini, les déductions peuvent théoriquement dépasser 30 000 CHF – en fonction des dispositions fiscales en vigueur dans le canton et de la distance parcourue (cf. fig.).

Selon le canton de résidence et le trajet, plus de 30 000 CHF peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu

Déductions pendulaires maximales en CHF, 2020

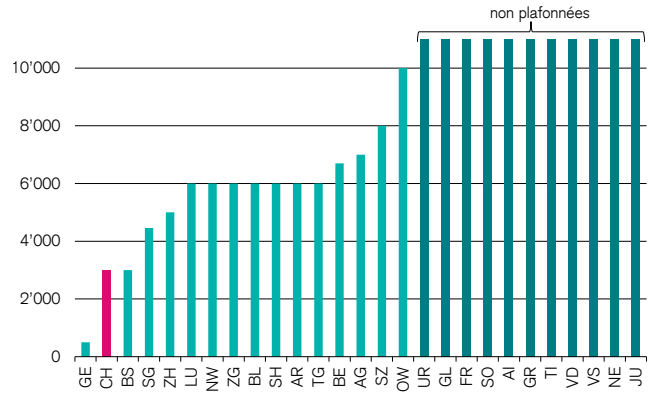

Source: cantons, Credit Suisse

Taxe sur la circulation routière: forte disparité des méthodes de calcul et des montants

Impôt annuel pour une voiture particulière (à essence) d'une cylindrée de 1500 cm³, d'une puissance de 110 kW, d'un poids de 1500 kg et émettant 152 g de CO_2 par km, en CHF avec indication de la base de calcul, 2020

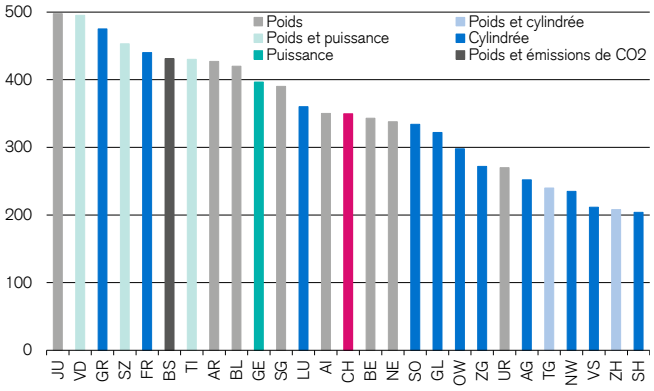

Source: cantons, Credit Suisse

Schaffhouse, Zurich et Valais avec la taxe sur la circulation routière la plus faible

La taxe sur la circulation routière varie elle aussi grandement d'un canton à l'autre. Dans la plupart des cantons, elle est calculée sur la base de la cylindrée ou du poids du véhicule. À Genève, c'est la puissance du moteur qui est déterminante, cinq cantons se fondent sur une combinaison de ces caractéristiques, tandis que Bâle-Ville tient compte du poids et des émissions de CO_2. La figure de droite ci-dessus montre un comparatif des taxes sur la circulation pour un modèle de voiture à motorisation essence très répandu en Suisse. Avec 204 CHF, la taxe est la plus réduite dans le

canton de Schaffhouse, alors qu'elle atteint plus du double (environ 500 CHF) dans le Jura. Ces écarts sont parfois encore plus importants pour les véhicules à motorisation alternative (p. ex. voitures électrique), parce que de nombreux cantons accordent des taux d'imposition allégés sur les véhicules à haute efficacité énergétique. Zurich, Soleure et Glaris exemptent même totalement de taxe les propriétaires de voitures électriques.

Comment les frais de déplacement sont-ils intégrés dans le RDI?

Coûts pendulaires …
Les frais de mobilité professionnelle sont déduits du revenu disponible pour les cas de figure concernés. Les coûts pertinents pour l'indicateur RDI se réfèrent aux dépenses réelles encourues pour parcourir le trajet domicile/travail. Ces «coûts pendulaires» dépendent de la distance entre le domicile et le lieu de travail ainsi que du choix du moyen de transport et peuvent par conséquent mener à des différences significatives de revenu librement disponible. La conversion de la durée du trajet en valeur monétaire n'est pas effectuée. L'intégration des frais de mobilité accroît la pertinence du concept d'attrait financier d'un lieu de résidence, puisque des logements décentralisés plus avantageux vont souvent de pair avec de longs et coûteux trajets pendulaires.

… jusqu'au grand ou moyen centre le plus proche
La multitude de combinaisons envisageables en Suisse en matière de lieux de résidence et de travail est impossible à synthétiser. Nos calculs se limitent donc aux trajets partant de chaque commune et aboutissant dans les deux grands ou moyens centres les plus proches. En nous fondant sur la typologie utilisée par l'Office fédéral de la statistique, nous tenons ici compte des communes urbaines de grande ou moyenne taille totalisant au moins 15 000 emplois en postes équivalents plein temps. Pour les trajets, nous avons inclus les frais d'utilisation tant des transports publics que du véhicule personnel vers le lieu de travail (transport individuel motorisé, TIM). Les calculs sont effectués sur une base annuelle et un nombre moyen de 193,4 jours de travail. Pour les ménages comptant deux personnes exerçant une activité lucrative, nous partons de l'hypothèse que seule une personne se rend dans un centre.

Frais de mobilité en transports publics
Pour le calcul des frais de mobilité en transports publics, nous avons tenu compte des prix des abonnements annuels des communautés tarifaires locales sur la base du minimum de zones traversées pour atteindre le lieu de travail. S'agissant des trajets non couverts par une ou plusieurs communautés tarifaires, nous avons retenu les prix d'un abonnement de parcours des CFF ou au maximum le prix d'un abonnement général (AG).

Transport individuel motorisé: calcul de tous les frais liés à la mobilité individuelle
Le calcul des frais de transport individuel motorisé se base sur la distance annuelle cumulée du trajet domicile/travail. Les caractéristiques du véhicule sont celles d'une voiture particulière très répandue en Suisse (cf. fig.). Les coûts fixes en découlant sont calculés proportionnellement pour le trajet domicile/travail, en supposant une distance de 6099 km par an indépendante des trajets pendulaires. Les frais variables sont calculés directement par kilomètre.

Aperçu des coûts liés au transport individuel motorisé, 2020

	Imputation	Base de calcul
Coûts fixes par an	Amortissement annuel	9% du prix catalogue (linéaire)
	Intérêts	0,05% de la moitié du prix catalogue (approximatif)
	Taxe sur la circulation routière	En fonction du canton de domicile et des paramètres du véhicule
	Assurance responsabilité civile	530 CHF
	Assurance casco partielle	1,2% du prix catalogue
	Autres coûts fixes	Frais de garage: 1500 CHF; dépenses accessoires: 246 CHF; entretien du véhicule: 150 CHF
Coûts variables	Dépréciation	2% du prix catalogue tous les 10 000 km
	Frais de carburant	En fonction de la consommation, 1,61 CHF le litre d'essence (prix constaté au moment du calcul)
	Frais liés aux pneus	4 x 336 CHF tous les 30 000 km
	Réparations, maintenance, entretien antipollution	835 CHF tous les 10 000 km

Source: Touring Club Suisse (TCS), Credit Suisse

Assurance-maladie

Après les impôts, ce sont les primes d'assurance-maladie qui constituent les dépenses obligatoires les plus conséquentes pour les ménages. L'augmentation de l'espérance et du niveau de vie ont entraîné une hausse continue ces dernières années. Ici encore, les disparités régionales sont importantes: un adulte d'Appenzell Rhodes-Intérieures verse ainsi plus de 3000 CHF de moins qu'un habitant de Bâle-Ville. Les réductions de prime qui varient d'un ménage à l'autre entrent également en ligne de compte.

Part croissante des primes dans le budget d'un ménage

Les primes de l'assurance-maladie obligatoire sont un poste de dépenses conséquent pour de nombreux ménages, notamment pour les catégories de revenu inférieures. En raison d'une combinaison de facteurs faite d'augmentation de l'espérance de vie, de recours accru aux prestations médicales et de développement de méthodes de traitement plus modernes mais plus onéreuses, ce poste n'a cessé de gagner en importance ces dernières décennies. En 2021, un adulte (à partir de 26 ans) soumis au modèle standard assorti d'une couverture accidents[6] avec franchise ordinaire de 300 CHF dépense en moyenne 5826 CHF par an pour ses primes d'assurance obligatoire. Par rapport à l'an 2000, la prime annuelle moyenne corrigée de l'inflation a ainsi plus que doublé – à l'époque, la prime s'élevait à l'équivalent de 2748 CHF actuels.

Écart ville-campagne sur le plan des primes annuelles moyennes

Les disparités régionales étant importantes, la prime moyenne à l'échelon national ne fournit pas obligatoirement d'indications quant au montant réel de la prime dont doit s'acquitter un ménage. Dans les cas extrêmes, ces écarts peuvent en effet atteindre 72%, ce qui signifie des différences de prime de plus de 3000 CHF (cf. fig.). Dans les faits, les caisses-maladie des cantons urbains

Primes d'assurance-maladie: écarts régionaux de plus de 3000 CHF

Prime moyenne annuelle d'assurance-maladie obligatoire en CHF; adultes à partir de 26 ans; modèle standard avec couverture accidents et franchise ordinaire de 300 CHF; 2021; moyenne de toutes les régions = 5826 CHF

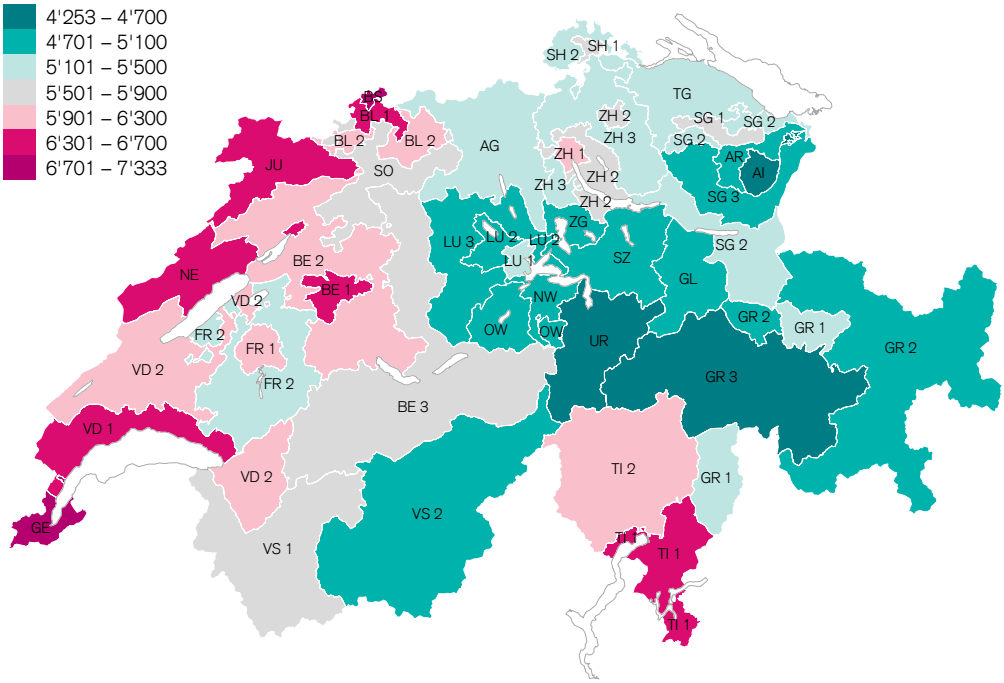

Source: Office fédéral de la santé publique, Credit Suisse

[6] Pour les salariés, l'assurance-accidents est conclue par l'employeur. Certains membres de nos ménages types n'exerçant pas d'activité lucrative, nous avons par souci de simplification tenu compte d'un modèle standard avec couverture en cas d'accident pour tous les membres du ménage pour le calcul de l'indicateur RDI.

de Bâle-Ville (7333 CHF) et Genève (7266 CHF) prélèvent les primes les plus élevées pour un adulte avec modèle standard. À l'opposé du classement se trouvent Appenzell Rhodes-Intérieures (4253 CHF) et Uri (4655 CHF). Les primes d'assurance-maladie se révèlent généralement inférieures à la moyenne nationale en Suisse centrale et orientale.

Un déménagement peut entraîner des économies considérables

Les coûts de la santé étant très différents d'un secteur à l'autre, les grands cantons sont scindés en deux ou trois régions de prime.[7] Dans les cantons de Berne, des Grisons, de Lucerne, St-Gall et Zurich, les communes sont affectées à trois régions de prime, alors qu'il en existe deux à Bâle-Campagne, à Fribourg, à Schaffhouse, au Tessin, dans le canton de Vaud et en Valais. Un changement de domicile à l'intérieur même d'un canton peut donc influer sur le montant de la prime d'assurance-maladie. Déménager de la ville de Berne dans l'Oberland bernois permet ainsi d'économiser 1049 CHF de prime. Et ces réductions peuvent être encore plus significatives en franchissant les frontières cantonales: partir de Lumino (TI) pour s'installer à San Vittore (GR), pourtant toute proche, se traduit par exemple par une baisse de la prime de 1242 CHF.

Système hétérogène de réduction des primes

En plus des écarts constatés en matière de prime de base entre les différentes régions, les disparités sur le front des réductions individuelles de primes contribuent également à une large dispersion de la prime nette réelle[8], surtout pour les ménages à faibles revenus. Cela s'explique par la latitude laissée aux cantons par la Confédération pour la définition des systèmes de réduction de primes. Avant 2021, les cantons avaient pour seule consigne de réduire d'au moins 50% les primes pour les enfants et les jeunes adultes en formation de familles appartenant aux catégories de revenus inférieure et intermédiaire. Depuis le 1er janvier 2021 et l'entrée en vigueur de nouvelles directives fédérales, les cantons sont tenus d'augmenter à au moins 80% les réductions de primes pour les enfants de ces ménages.

Primes nettes les plus basses à Neuchâtel pour les adultes à faibles revenus

Prime annuelle nette de l'assurance-maladie obligatoire en CHF; adulte; revenu du travail annuel brut de 40 000 CHF; pas de fortune; modèle standard avec couverture accidents et franchise ordinaire de 300 CHF; locataire; 2020/2021

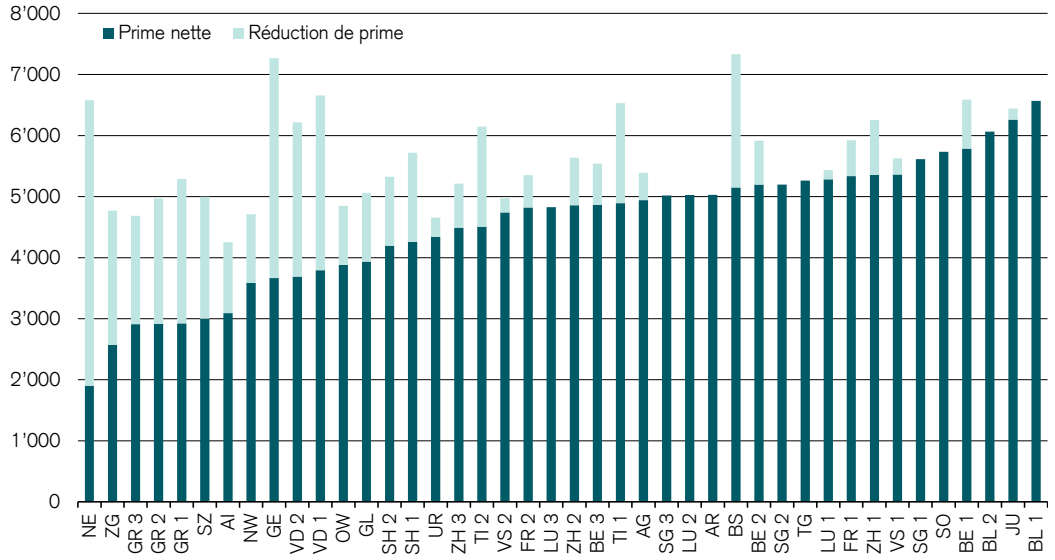

Source: cantons, Office fédéral de la santé publique, Credit Suisse

Généreuses réductions de primes pour les bas salaires dans le canton de Neuchâtel

Si l'on tient compte des réductions de primes, des disparités importantes sont observables entre les cantons en fonction de la situation d'un ménage en termes de revenus et de fortune. Un adulte avec un revenu du travail brut de 40 000 CHF (sans fortune) et soumis au modèle d'assurance standard profite de la réduction de prime la plus généreuse dans le canton de Neuchâtel

[7] Les caisses-maladie sont autorisées à fixer des primes variables dans chaque région de prime d'un canton, la différence ne pouvant alors toutefois excéder 15% entre la région 1 et la région 2 et 10% entre la région 2 et la région 3. L'objectif de cette répartition est de mieux tenir compte des divergences observées sur le front des coûts de la santé à l'échelon régional. Les habitants des zones rurales recourent par exemple moins souvent au système de santé que les citadins et paient donc des primes moins élevées. Mais d'autres facteurs, comme l'efficacité des prestations, expliquent les écarts de coût régionaux. La répartition en régions de prime cantonales ne fait d'ailleurs pas l'unanimité, puisqu'elle ne correspond plus aux coûts effectifs.

[8] Les primes nettes indiquées ici correspondent aux primes brutes pour l'année 2021 après déduction des réductions de primes pour l'année 2020. Raison: au moment de la rédaction de l'étude, les cantons n'avaient pas encore tous publié les paramètres utilisés pour le calcul des réductions 2021.

avec -71% (cf. fig.). En dépit de primes d'assurance-maladie pourtant élevées, le canton se hisse ainsi en tête du classement après déduction des subsides. Cela dit, si Neuchâtel accorde les réductions de prime les plus importantes aux bas salaires, il se révèle moins attractif pour la classe moyenne inférieure. Un adulte touchant un revenu du travail brut de 60 000 CHF (sans fortune) n'y profite en effet d'aucune réduction et doit donc s'acquitter de primes plus élevées. Dans ce cas, seuls les cantons de Zoug, Vaud, Genève et Bâle-Ville prévoient encore des réductions de primes.

Les familles à faibles revenus consacrent près de 20% de leur budget aux primes dans le canton du Jura

En revanche, l'examen d'un ménage type constitué d'un couple marié avec deux enfants disposant d'un revenu annuel du travail brut de 60 000 CHF (sans fortune) permet de constater qu'une famille à faibles revenus soumise au modèle standard profite d'une réduction de prime dans l'ensemble des 42 régions de prime du pays. Une fois encore, c'est Neuchâtel qui octroie la réduction la plus substantielle (-88%) et occupe la première place du classement par canton. Suivent ensuite Appenzell Rhodes-Extérieures, Zoug et les Grisons, qui appliquent également de sensibles réductions. En bas de classement, les familles vivant dans les cantons du Jura et de Bâle-Campagne ainsi qu'en ville de Berne doivent en revanche s'acquitter des primes les plus élevées. Même après réduction, elles y versent entre 9512 CHF et 11 726 CHF par an, soit jusqu'à 20% de leur revenu du travail brut.

Charge de primes pour les familles à faibles revenus avec deux enfants

Prime nette annuelle de l'assurance-maladie obligatoire en CHF; couple marié avec deux enfants; revenu annuel brut du ménage (sans allocations pour enfants) de 60 000 CHF; pas de fortune; modèle standard avec couverture accidents et franchise ordinaire de 300 CHF et 0 CHF (adultes/enfants); locataires; 2020/2021

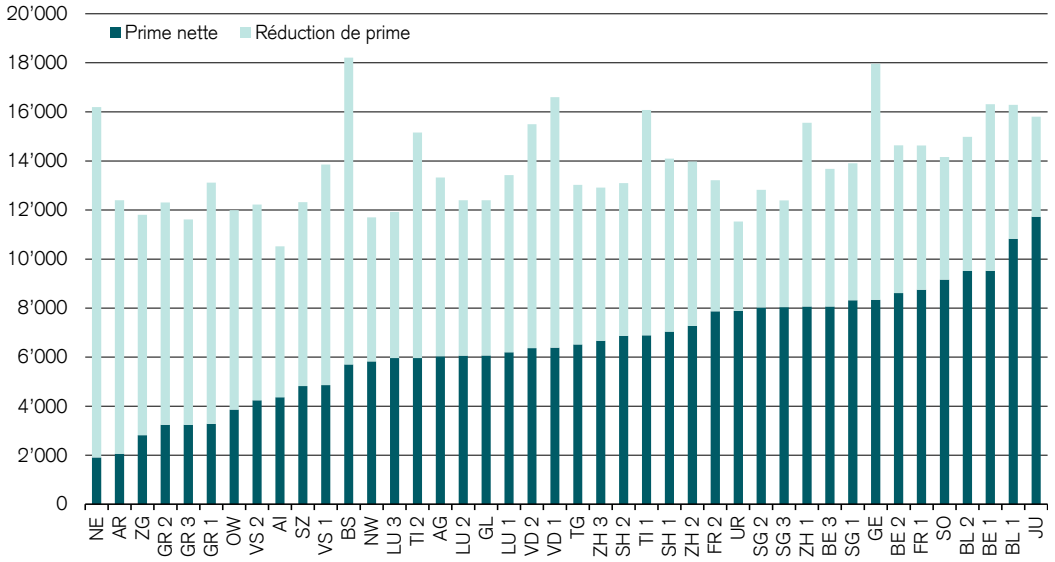

Source: cantons, Office fédéral de la santé publique, Credit Suisse

Les modèles économiques permettent de réduire les coûts

Pour de nombreux assurés, les primes d'assurance-maladie du modèle standard constituent un poste de dépenses considérable. Ces dépenses peuvent toutefois être réduites en optant pour une franchise plus élevée ou un modèle d'assurance alternatif avec choix limité des prestations (p. ex. médecin traitant, modèle HMO ou Telmed). Dans le modèle alternatif, l'assuré accepte de consulter son médecin traitant, le médecin d'un centre de santé ou d'un service de conseil définis en cas de maladie, qui se charge de coordonner la suite du traitement. Les assurés acceptent donc certaines restrictions dans le choix du médecin et de l'hôpital. Choisir un modèle d'assurance alternatif signifie donc causer des dépenses de santé moins élevées et payer des primes réduites en conséquence. Le montant exact de la réduction dépend ici de la caisse-maladie et du modèle d'assurance.[9]

[9] Pour l'indicateur RDI, nous avons tenu compte uniquement du modèle standard avec couverture accidents et franchise ordinaire de 300 CHF. Les modèles économiques n'ont pas été considérés.

Frais de garde des enfants et allocations familiales

L'accueil extrafamilial des enfants constitue souvent une lourde charge financière pour les parents qui travaillent. Les tarifs des structures de garde et la pratique en matière de subventions des cantons et communes varient cependant très fortement selon les régions. De même, les déductions fiscales spécifiques aux familles et les allocations familiales diffèrent d'un canton à l'autre.

L'accueil extrafamilial des enfants comme pilier central de la conciliation entre vie professionnelle et familiale

Alors que le taux d'occupation des pères est resté quasiment stable à niveau élevé, celui des mères – notamment celles vivant en couple et ayant de jeunes enfants – a nettement augmenté au cours des deux dernières décennies. Actuellement, plus de quatre mères sur cinq et 95% des pères sont actifs sur le marché du travail en Suisse. Pour les parents actifs professionnellement, l'accueil des enfants pendant leur temps de travail représente l'un des principaux défis, du point de vue non seulement organisationnel, mais aussi souvent financier. S'ils ne peuvent pas les garder à tour de rôle ou encore compter sur l'aide gratuite ou bon marché de grands-parents, d'amis, de voisins ou d'autres connaissances (garde informelle), ils n'ont d'autre choix que de les confier à des crèches, des structures de jour, l'accueil extrascolaire ou à la cantine. En moyenne dans notre pays, près de 40% des ménages avec enfants de moins de 12 ans recourent à de telles offres de garde en structure institutionnelle (état: 2018).

Patchwork régional en termes de tarifs des crèches et de subventions

Les frais afférents dépendent du nombre et de l'âge des enfants ainsi que de la durée de garde hebdomadaire, mais aussi du lieu de résidence et de la situation financière de la famille. Les coûts globaux des structures d'accueil tout comme les subventions des pouvoirs publics, et donc les

Importantes différences régionales en termes de coûts d'accueil extrafamilial des enfants

Frais de garde des enfants (y c. repas) en CHF par an, après déduction d'éventuelles subventions, par commune*, 2021; couple marié avec deux enfants d'âge préscolaire fréquentant une crèche deux jours par semaine **; revenu du travail brut (sans allocations pour enfants) 110 000 CHF, fortune 100 000 CHF, locataire, trajets en transports publics vers le grand centre le plus proche pour la personne au revenu le plus élevé

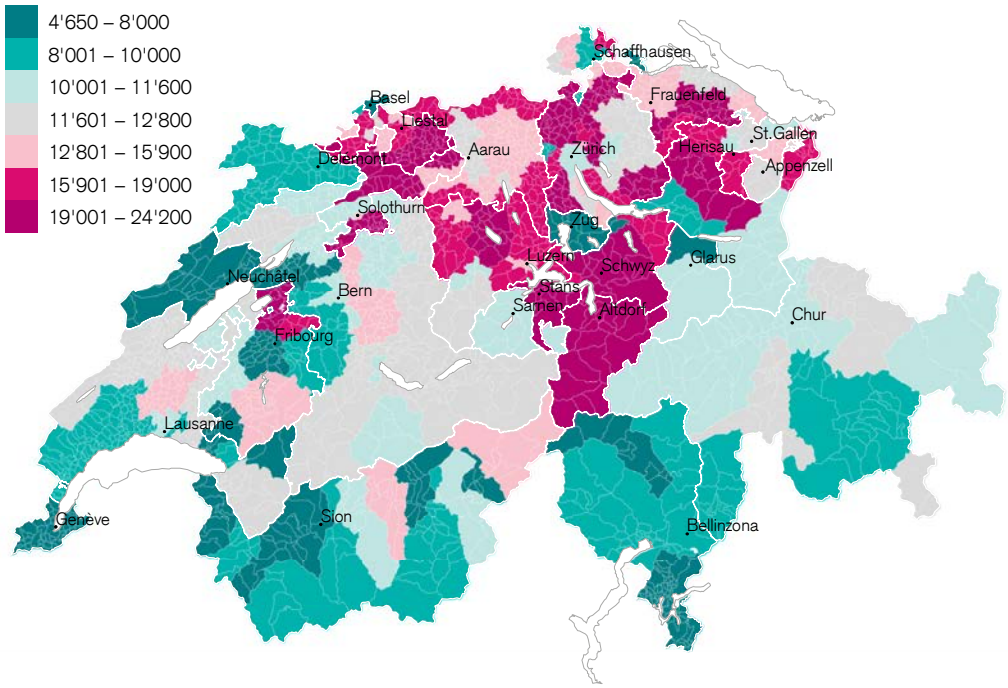

* Les frais de garde des enfants ont été relevés dans 194 communes (au moins une commune par district). Les réglementations en matière de tarifs et de subventions dans la commune recensée du même district la plus proche sont utilisées pour les autres communes. ** dans la commune de résidence, si disponible[10]

Source: crèches, communes, cantons, Credit Suisse

dépenses effectives des parents, diffèrent largement d'une région à l'autre. Selon le canton, le subventionnement des offres de prise en charge des enfants est du ressort du canton et/ou des communes, d'où l'hétérogénéité des réglementations applicables aux tarifs parentaux, s'agissant par exemple de la définition du revenu déterminant des parents, du plafond pour le droit aux subventions ou du montant de ces dernières. Dans une étude récemment publiée, nous avons procédé à un examen détaillé et à une comparaison régionale des coûts de l'accueil institutionnel des enfants d'âge préscolaire. Dans ce cadre, nous avons étudié le cas d'un couple mariés avec deux enfants âgés de deux et trois ans confiés deux jours par semaine à une crèche (située dans leur commune de domicile si disponible), en tenant compte des éventuels rabais pour frères et sœurs. Nous avons en outre présumé que la famille bénéficiait de subventions ou de places subventionnées dès lors qu'elle y avait droit du fait de son lieu de résidence et de sa situation en matière de revenus et de fortune.[10]

Selon son lieu de résidence, une famille à revenu moyen paie jusqu'à cinq fois plus pour la crèche

La carte à la page précédente montre les coûts estimés après déduction des subventions lorsque le couple réalise un revenu du travail brut de 110 000 CHF – soit environ le salaire brut médian suisse pour un taux d'occupation commun de 140% – et dispose d'une fortune de 100 000 CHF. Dans ce cas de figure, les frais annuels de garde des enfants vont de moins de 5000 CHF à Wollerau (SZ) ou Mendrisio (TI) à un peu plus de 24 000 CHF à Wetzikon (ZH) – soit cinq fois plus. L'écart entre les communes affichant les tarifs parentaux les plus élevés et les plus avantageux augmente pour les bas salaires, tandis qu'il diminue certes pour la catégorie de revenu supérieure, mais n'en demeure pas moins considérable (x 2,8). Le positionnement des communes se présente aussi différemment selon la situation financière de la famille. Avec près de 6500 CHF par an, Baar (ZG) compte ainsi parmi les communes proposant les frais de garde des enfants les plus favorables de Suisse pour un couple à revenu intermédiaire. Mais en cas de dépassement du plafond applicable au droit aux subventions, les coûts s'envolent à plus de 25 000 CHF par an, faisant entrer Baar dans le groupe des localisations les plus chères.

Frais de crèche généralement les plus bas dans les cantons de Genève et de Neuchâtel

Si l'on regroupe les coûts pour tous les types de revenu, fortune, logement et comportement pendulaire dans un seul indicateur (fig.), le ménage type bénéficie des frais de garde des enfants les plus bas dans les cantons romands de Genève et de Neuchâtel, suivis du Valais, du Tessin, de Schaffhouse, de Vaud, du Jura et de Zoug. Uri occupe le bas du tableau. À Altdorf, le couple à revenu moyen dépasse déjà le seuil pour le droit aux subventions et les frais non subventionnés se montent à environ 23 900 CHF par an. Dans les autres cantons de Suisse centrale ainsi qu'à Bâle-Campagne, Zurich et Soleure, les parents payent aussi relativement cher en moyenne nationale pour la garde en crèche de leurs enfants.

Accueil des enfants d'âge préscolaire moins onéreux en Suisse romande et au Tessin

Frais de garde des enfants (y c. repas), après déduction d'éventuelles subventions, 2021; couple marié avec deux enfants d'âge préscolaire fréquentant une crèche deux jours par semaine; indicateur synthétique, agrégé pour tous les cas de figure, CH = 0

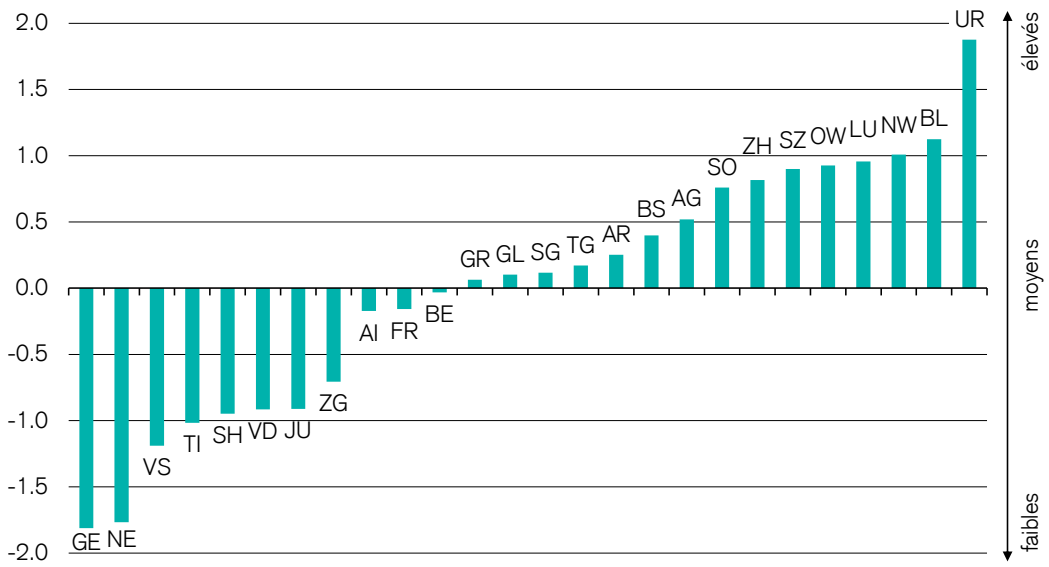

Source: crèches, communes, cantons, Credit Suisse

[10] Pour de plus amples informations, cf. «Frais de garde des enfants en comparaison régionale», Credit Suisse, mai 2021.

Importantes différences cantonales s'agissant des déductions fiscales des frais de garde des enfants par des tiers

Les parents peuvent déduire de leur revenu imposable les frais documentés de garde par des tiers des enfants de moins de 14 ans à concurrence d'un plafond, qui s'établit à 10 100 CHF par enfant pour l'impôt fédéral pour la période fiscale 2020. En septembre 2020, le peuple suisse a rejeté la majoration de cette déduction maximale à 25 000 CHF (de même que le relèvement à 10 000 CHF de la déduction pour enfant). Sur le front des impôts cantonaux et communaux, la fourchette est large concernant la déduction des frais de garde (cf. fig.): de 3000 CHF dans le canton du Valais à 25 000 CHF à Genève et St-Gall. Les coûts effectifs peuvent être déduits dans le canton d'Uri et de facto aussi dans celui de Neuchâtel, où la déduction maximale de 20 400 CHF correspond aux frais dont les parents doivent s'acquitter pour l'accueil à plein temps d'un enfant d'âge préscolaire dans une crèche du canton. En Argovie et en Thurgovie, les déductions maximales mentionnées sont celles applicables en cas de travail à plein temps, tandis que le Tessin prévoit différents montants qui sont fonction du revenu net des parents.

Les frais de garde ne sont que partiellement compensés par les économies d'impôts

Entre 2018 et 2020, ce sont au total dix cantons qui ont relevé la déduction des frais de garde par des tiers. Genève, St-Gall et Appenzell Rhodes-Intérieures ont ici procédé aux plus fortes hausses et ont rejoint Neuchâtel et Uri en tête de classement. À Berne, le plafond sera augmenté à 12 000 CHF à compter de la période fiscale 2021, faisant passer le canton du bas vers le haut du milieu de tableau. La déduction maximale est toutefois inférieure aux frais de garde effectivement supportés par les parents dans de nombreux cas. Notre analyse révèle que les économies d'impôts réalisées grâce à la déduction des frais de garde par des tiers ne compensent qu'en partie les coûts supplémentaires du ménage type. Pour une famille à revenu intermédiaire, elles représentent de 10% à 40% des coûts selon le lieu de résidence.

La déduction pour enfant, autre paramètre fiscal pertinent

Les autorités fiscales soutiennent aussi les familles à travers l'octroi de déductions sociales pour chaque enfant mineur ou en formation. Dans certains cantons, les déductions pour enfant sont échelonnées en fonction de l'âge et/ou du nombre des enfants. Pour les enfants d'âge préscolaire, elles s'établissent entre 0 CHF dans le canton de Bâle-Campagne et 12 000 CHF dans celui de Zoug pour la période fiscale 2020 (impôt fédéral: 6500 CHF). Par ailleurs, plusieurs cantons accordent des crédits d'impôt aux familles avec enfants. Dans le canton de Bâle-Campagne par exemple, les parents peuvent déduire 750 CHF du montant de l'impôt sur le revenu pour chaque enfant mineur, en incapacité de gain ou suivant une formation professionnelle. La déduction s'élève quant à elle à 251 CHF par enfant pour l'impôt fédéral. Outre la déduction pour enfant et celle des frais de garde par des tiers, les cantons de Lucerne (1000 CHF par enfant), de Nidwald (3000 CHF), de Zoug (6000 CHF) et du Valais (3000 CHF) accordent une déduction pour la garde effectuée par les parents. À Lucerne et Nidwald, les déductions pour la garde par les parents et par des tiers peuvent être cumulées.

Large fourchette dans les déductions fiscales pour la garde des enfants

Déduction fiscale des frais de garde d'enfants par des tiers, plafond en CHF par enfant, impôts cantonaux et communaux (CH = impôt fédéral), période fiscale 2020

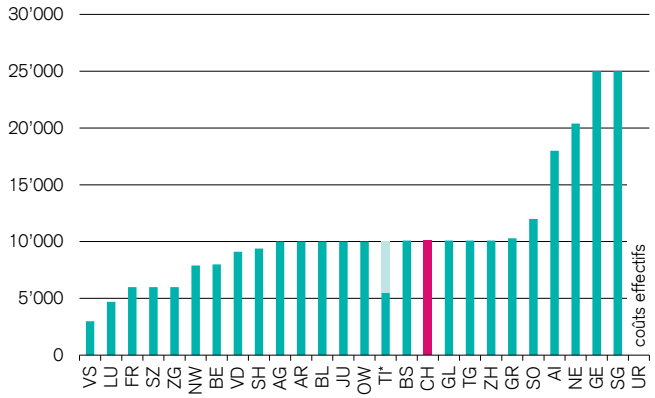

* Canton du Tessin: si le revenu net imposable (avant déduction des frais de garde des enfants par des tiers) excède 80 000 CHF, la déduction est abaissée de 10 000 CHF à 5500 CHF

Source: Administrations fiscales cantonales, Administration fédérale des contributions

Allocations pour enfants les plus généreuses à Zoug et dans l'arc lémanique

Allocations pour enfants et de formation en CHF par mois et par enfant, 2021; nuances plus claires = limite supérieure de la fourchette

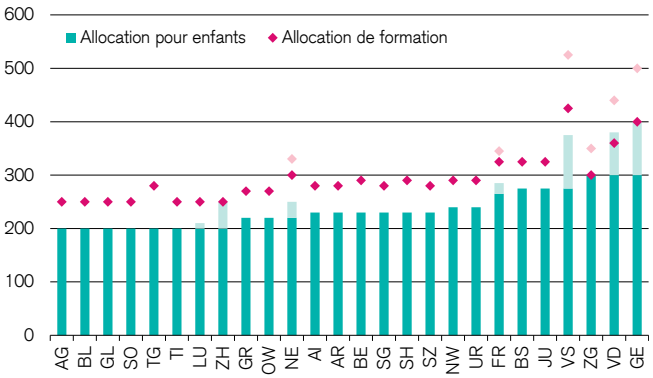

BE, FR, NE, SO, VD, ZH: les différentes caisses d'allocations familiales peuvent prévoir des allocations plus élevées (voire supplémentaires à BE)

FR, GE, NE, VD, VS: le premier montant s'applique pour les deux premiers enfants, le deuxième pour chaque enfant supplémentaire. LU, ZH: le premier montant s'applique pour les enfants jusqu'à 12 ans, le deuxième pour les enfants de plus de 12 ans. GE: allocations pour enfants en incapacité de gain de 16 à 20 ans: 400 CHF; à partir du troisième enfant: 500 CHF. ZG: le premier montant de l'allocation de formation s'applique jusqu'à 18 ans révolus, le deuxième à partir de 18 ans révolus

Source: Office fédéral des assurances sociales, caisses de compensation cantonales

Allocations familiales généralement plus élevées en Suisse romande

Enfin, les parents ont également droit à des allocations familiales, destinées à couvrir une partie des coûts occasionnés par l'entretien de leurs enfants. En vertu de la LAFam, la Confédération prescrit des montants minimaux applicables aux allocations pour enfants et de formation (200 CHF et 250 CHF par enfant et par mois respectivement). Les cantons peuvent fixer des montants plus élevés et octroyer en sus des allocations de naissance et d'adoption. Le droit aux allocations familiales subsiste en général jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les allocations de formation sont versées pendant la durée de la formation, mais au plus tôt à partir de 16 ans et jusqu'à 25 ans. Les parents actifs peuvent en principe prétendre aux allocations familiales conformément au régime du canton dans lequel ils travaillent. Si les deux parents exercent une activité lucrative, la priorité pour le versement revient à la personne qui travaille dans le canton de résidence. Non soumises aux cotisations aux assurances sociales et à la caisse de pension, les allocations familiales entrent toutefois dans le revenu imposable. Comme le montre la figure à la page précédente, des différences régionales s'observent également sur ce front. Alors que plusieurs cantons s'en tiennent aux montants minimaux prévus par la LAFam, les allocations familiales s'élèvent à 300 CHF par enfant et par mois à Genève, Vaud et Zoug – soit une différence de 2400 CHF sur une année pour notre ménage type avec deux enfants.

Au niveau cantonal

Sur l'échelle de l'indicateur RDI, les cantons à dominante urbaine de Genève et Bâle-Ville, ainsi que Vaud, Zurich, Bâle-Campagne, Zoug et Neuchâtel atteignent des valeurs inférieures à la moyenne nationale. Des loyers et des prix de l'immobilier élevés ainsi que des prélèvements obligatoires relativement lourds renchérissent la vie en particulier dans les centres.

Les comparaisons classiques de l'attrait financier résidentiel sont insuffisantes

À la différence des comparaisons classiques de l'attrait résidentiel, l'analyse des disparités régionales en termes de revenu librement disponible tient compte de nouveaux aspects. La seule comparaison des charges fiscales ne prend pas en considération le fait que dans les régions fiscalement avantageuses, les prix élevés de l'immobilier par exemple peuvent contrebalancer grandement les économies d'impôt. De plus, les disparités régionales dans les autres catégories de dépenses (primes d'assurance-maladie, etc.) ont un impact important. Une grande partie des actifs effectuant quotidiennement le trajet les séparant de leur lieu de travail dans les centres urbains, les agglomérations proches de ces derniers peuvent par ailleurs offrir des avantages financiers supplémentaires.

Indicateur RDI des cantons suisses

L'indicateur RDI («Regional Disposable Income») représente l'attrait financier résidentiel des régions pour une large classe moyenne par rapport à la moyenne nationale, celle-ci correspondant à l'axe de zéro. Les valeurs positives et négatives de part et d'autre de cet axe indiquent les revenus librement disponibles supérieurs et inférieurs à la moyenne suisse.

Attrait financier résidentiel des cantons suisses (indicateur RDI) 2021

Indicateur synthétique, CH = 0; coûts de mobilité professionnelle et frais de garde des enfants par des tiers pris en compte, 2021

Source: Credit Suisse

Appenzell Rhodes-Intérieures, Uri et Glaris en tête de classement

C'est à Appenzell Rhodes-Intérieures que la vie est la moins chère pour le ménage moyen, devant Uri et Glaris. Grâce au niveau inférieur des frais de logement, de la charge fiscale et d'autres prélèvements, les trois cantons présentent le meilleur attrait financier. Arrivent ensuite d'autres cantons à prédominante rurale comme Schaffhouse, le Jura, Appenzell Rhodes-Extérieures, le Valais et la Thurgovie. Divers cantons positionnés différemment et à caractère rural ou suburbain se classent en milieu de tableau.

La vie est chère dans les villes

Les cantons à forte composante urbaine de Genève et Bâle-Ville arrivent en fin de classement. Les frais de logement élevés ainsi qu'une charge fiscale et des primes d'assurance-maladie supérieures à la moyenne y renchérissent la vie pour les ménages moyens. Les cantons de Vaud, Zurich, Bâle-Campagne, Zoug et Neuchâtel présentent également un attrait financier inférieur à la

moyenne nationale. Les ménages y disposent comme lieu de domicile d'un éventail plus large de communes urbaines, suburbaines et rurales, dont le positionnement diffère parfois. L'agrégation sur le plan cantonal gomme cependant les différences d'attrait financier entre les lieux de résidence. Une analyse détaillée au niveau des communes et des quartiers figure au chapitre suivant.

Des avantages combinés dans les cantons de Suisse centrale et orientale

L'attrait financier élevé d'un lieu de résidence peut découler d'un niveau inférieur de coûts fixes et/ou de prélèvements obligatoires. La figure suivante présente la position des cantons en ce qui concerne ces deux aspects. Les ménages vivant dans les cantons plus petits et ruraux qui occupent le haut du classement profitent d'avantages financiers combinés. Le Jura affiche certes les coûts fixes les plus faibles en moyenne nationale, mais les prélèvements obligatoires y sont parmi les plus lourds de Suisse. Ces dernières années, le canton est néanmoins parvenu à accroître légèrement son attrait fiscal pour les particuliers, de sorte que son positionnement dans notre indicateur est clairement supérieur à la moyenne.

Cantons aux coûts fixes élevés en fin de classement

Les cantons dans lesquels les coûts fixes sont élevés présentent généralement un attrait financier résidentiel inférieur à la moyenne. Pour le ménage moyen suisse, même la fiscalité la plus avantageuse du canton de Zoug ne peut pas compenser l'inconvénient de frais de logement élevés. Dans les cantons de Genève et Bâle-Ville, tant les impôts que les coûts fixes sont supérieurs à la moyenne, ce qui se reflète dans un attrait financier résidentiel nettement inférieur à la moyenne.

Composantes des dépenses dans les cantons 2021

Prélèvements obligatoires: impôts sur le revenu et la fortune, charges sociales, assurance-maladie obligatoire
Coûts fixes: logement, frais accessoires, énergie, eau, eaux usées et élimination des déchets ménagers; valeurs standardisées, CH = 0

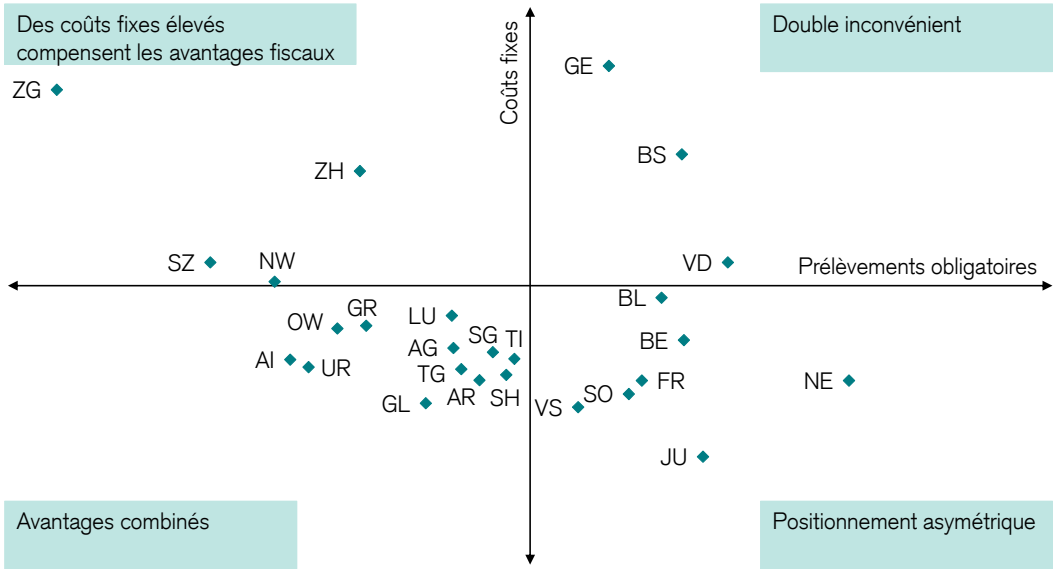

Source: Credit Suisse

Au niveau communal

De nombreux postes budgétaires varient non seulement en fonction du canton, mais aussi des réglementations et coûts à l'échelon subcantonal. En dépit de frais de transport pendulaire plus élevés, il est bien plus avantageux de vivre dans les agglomérations que dans les centres. Un déménagement dans une commune proche peut déjà permettre des économies considérables.

Importantes disparités en termes d'attrait résidentiel entre les communes d'un canton

Représentant l'échelon administratif inférieur de l'ordre étatique suisse, les communes se prêtent de manière idéale à l'analyse du revenu disponible, car la plupart des composantes de l'attrait financier résidentiel sont soit des éléments influencés par des prix administrés au plan local soit des biens proposés sur des marchés locaux. En raison des larges prérogatives dont elles bénéficient dans le cadre du fédéralisme (financier) suisse, les communes sont aussi la dernière instance, après la Confédération et les cantons, à prendre des décisions politiques de grande portée en termes d'attrait financier résidentiel.

La vie est chère dans les centres…

Les valeurs RDI des communes suisses, qui intègrent les coûts de mobilité professionnelle et les frais de garde extrafamiliale des enfants, sont représentées dans la figure ci-dessous. Dans les grands centres de Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève (communes limitrophes incluses), le revenu disponible se révèle faible en comparaison nationale. Outre les régions proches des centres, ce sont surtout les destinations touristiques jouissant d'une renommée internationale comme la Haute-Engadine, Davos, Grindelwald, Zermatt ou encore Gstaad-Saanen qui se distinguent par des valeurs très inférieures à la moyenne.

Attrait financier résidentiel des communes suisses (indicateur RDI) 2021

Indicateur synthétique, CH = 0; coûts de mobilité professionnelle et frais de garde des enfants par des tiers pris en compte, 2021

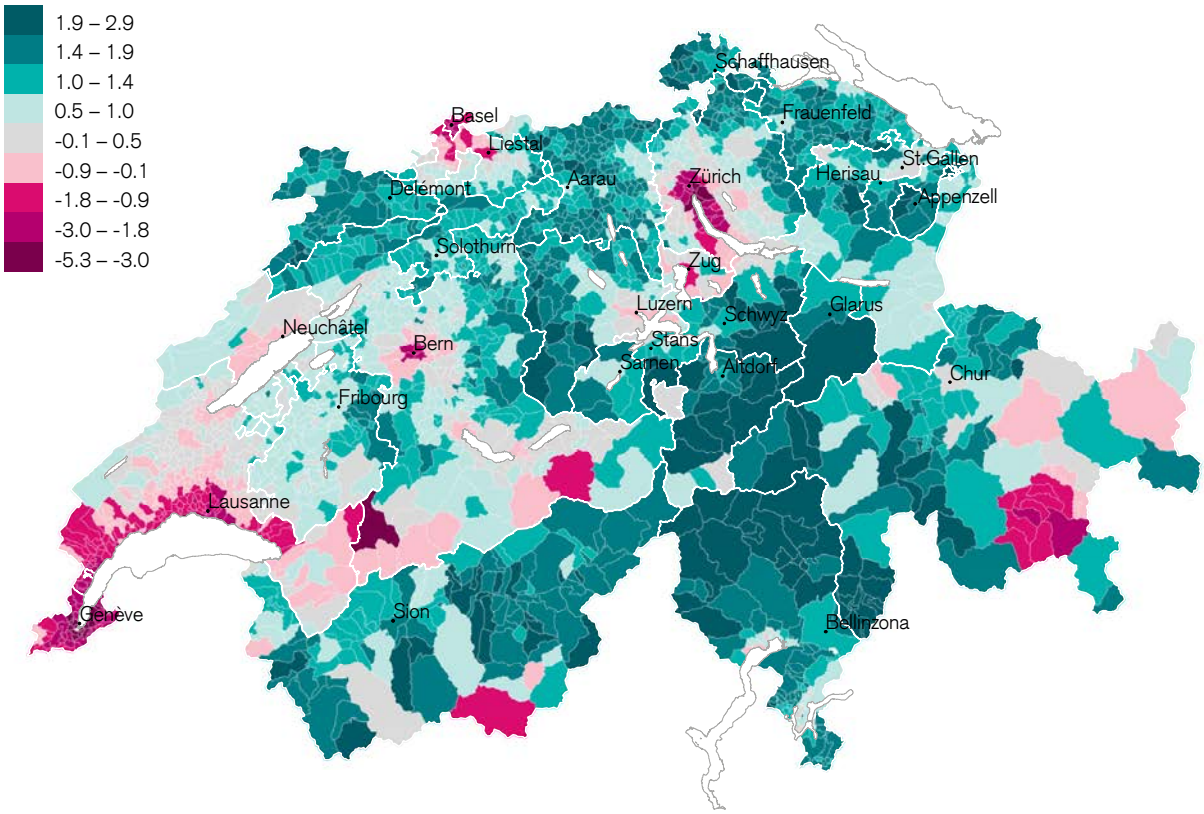

Source: Credit Suisse

… mais l'on trouve dans les agglomérations des communes nettement plus attrayantes sur le plan financier

Les personnes travaillant dans les grands centres ou aimant vivre à leur proximité trouveront de nombreuses communes se distinguant pas un bien meilleur attrait financier. Le tableau ci-après montre, pour les cinq plus grandes villes du pays et Lugano, les dix communes présentant le meilleur et le plus faible attrait financier résidentiel pouvant être rejointes en maximum 30 minutes de trajet pendulaire. Dans la grande région de Zurich, c'est par exemple à Oberembrach, Rorbas et Hüttikon que le revenu librement disponible est le plus élevé. Autour de Genève, citons la commune de Russin (GE) et les communes vaudoises de La Rippe et Crassier.

Classement des lieux de résidence autour des grands centres

Communes accessibles en maximum 30 minutes depuis les grands centres présentant l'attrait financier résidentiel le plus élevé et le plus faible

	Zurich			Berne			Bâle		
	Commune	**RDI**	**Temps de trajet**	**Commune**	**RDI**	**Temps de trajet**	**Commune**	**RDI**	**Temps de trajet**
10 premières	Oberembrach	1.4	26	Wiggiswil	1.8	19	Olsberg (AG)	1.8	21
	Rorbas	1.3	30	Häutligen	1.8	30	Wintersingen (BL)	1.3	26
	Hüttikon	1.2	25	Heitenried (FR)	1.6	28	Eptingen (BL)	1.2	26
	Oberwil-Lieli (AG)	1.1	28	Kleinbösingen (FR)	1.6	26	Kaiseraugst (AG)	1.2	17
	Fislisbach (AG)	1.1	30	Deisswil bei Münchenbuchsee	1.6	19	Hersberg (BL)	1.2	19
	Stadel	1.1	29	Tafers (FR)	1.5	28	Maisprach (BL)	1.2	26
	Dänikon	1.0	24	Treiten	1.5	24	Bennwil (BL)	1.1	28
	Arni (AG)	1.0	27	Bösingen (FR)	1.4	24	Känerkinden (BL)	1.0	29
	Dällikon	1.0	21	Messen (SO)	1.4	27	Zeiningen (AG)	1.0	29
	Höri	1.0	25	Ulmiz (FR)	1.4	24	Rickenbach (BL)	1.0	29
10 dernières	Zumikon	-1.6	24	Kirchlindach	-0.2	7	Oberwil (BL)	-0.8	13
	Thalwil	-1.9	22	Zollikofen	-0.2	9	Liestal (BL)	-0.9	22
	Meilen	-1.9	29	Köniz	-0.3	13	Aesch (BL)	-0.9	18
	Küsnacht (ZH)	-2.2	18	Ittigen	-0.4	12	Muttenz (BL)	-1.0	13
	Rüschlikon	-2.2	21	Vechigen	-0.4	19	Bottmingen (BL)	-1.1	11
	Herrliberg	-2.3	25	Bremgarten bei Bern	-0.4	8	Allschwil (BL)	-1.2	13
	Erlenbach (ZH)	-2.4	21	Ostermundigen	-0.4	11	Riehen	-1.2	14
	Zollikon	-2.5	15	Bolligen	-0.6	14	Reinach (BL)	-1.2	17
	Kilchberg (ZH)	-2.8	18	Muri bei Bern	-0.9	14	Binningen (BL)	-1.8	6
	Zurich	-2.9	0	Berne	-1.8	0	Bâle	-2.4	0

	Lausanne			Genève			Lugano		
	Commune	**RDI**	**Temps de trajet**	**Commune**	**RDI**	**Temps de trajet**	**Commune**	**RDI**	**Temps de trajet**
10 premières	Montricher	0.5	30	Russin	-0.4	30	Sant'Antonino	1.9	23
	Chavannes-le-Veyron	0.5	27	La Rippe (VD)	-0.7	28	Stabio	1.8	30
	Eclépens	0.4	22	Crassier (VD)	-1.0	24	Novaggio	1.8	26
	Pompaples	0.4	29	Cartigny	-1.0	27	Astano	1.8	29
	Auboranges (FR)	0.4	30	Grens (VD)	-1.1	27	Mezzovico-Vira	1.7	21
	Jorat-Menthue	0.3	30	Gingins (VD)	-1.3	28	Castel San Pietro	1.7	28
	Dizy	0.3	25	Bogis-Bossey (VD)	-1.3	21	Grancia	1.7	10
	Ropraz	0.3	25	Signy-Avenex (VD)	-1.3	26	Lumino	1.7	30
	Ferreyres	0.3	28	Aire-la-Ville	-1.4	26	Miglieglia	1.7	30
	Ballens	0.2	27	Soral	-1.4	27	Isone	1.7	29
10 dernières	Corseaux	-1.8	25	Coppet	-2.8	24	Muzzano	0.7	7
	Bourg-en-Lavaux	-1.9	18	Tannay	-2.9	21	Canobbio	0.7	8
	Jouxtens-Mézery	-2.0	12	Le Grand-Saconnex	-3.0	20	Lugano	0.7	-
	Lausanne	-2.1	0	Corsier (GE)	-3.0	26	Maroggia	0.6	15
	Dully	-2.1	28	Carouge (GE)	-3.1	15	Massagno	0.6	4
	Buchillon	-2.1	22	Chêne-Bougeries	-3.3	19	Comano	0.5	10
	Lutry	-2.3	13	Collonge-Bellerive	-3.4	19	Porza	0.4	7
	Pully	-2.5	8	Vandoeuvres	-3.9	23	Vico Morcote	0.2	14
	Saint-Sulpice (VD)	-3.1	13	Cologny	-4.0	15	Collina d'Oro	0.1	8
	Paudex	-3.3	10	Genève	-4.1	0	Morcote	0.1	18

Source: Credit Suisse

Quartiers des principales villes

Indicateur RDI des quartiers de cinq grandes villes

Dans les grandes villes suisses, les loyers et les prix de l'immobilier diffèrent considérablement selon les quartiers. Nous calculons les disparités de revenus librement disponibles également au sein des cinq principales villes. Ces quartiers comptent tous parmi les 10% de sites présentant l'attrait financier résidentiel le plus bas du pays, le quartier de Genève Centre atteignant la valeur la plus faible. La vie est à peine un peu moins chère à Genève Gare ou Charmilles/St-Jean. À Zurich, les 11e et 12e arrondissements se révèlent bien plus attractifs que le 1er (vieille-ville) et le 8e (Riesbach).

Zurich

Attrait financier résidentiel des quartiers urbains, indicateur synthétique, CH = 0

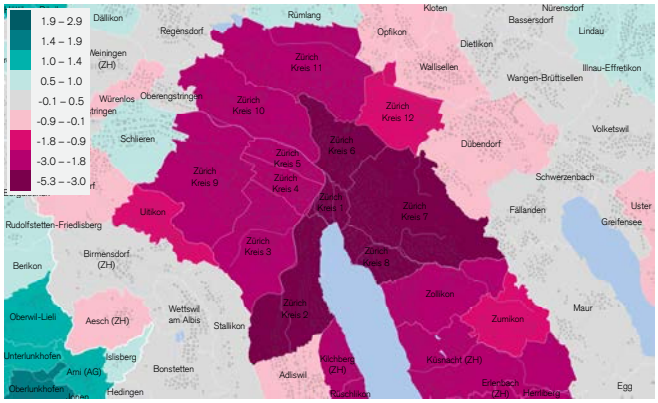

Source: Credit Suisse

Berne

Attrait financier résidentiel des quartiers urbains, indicateur synthétique, CH = 0

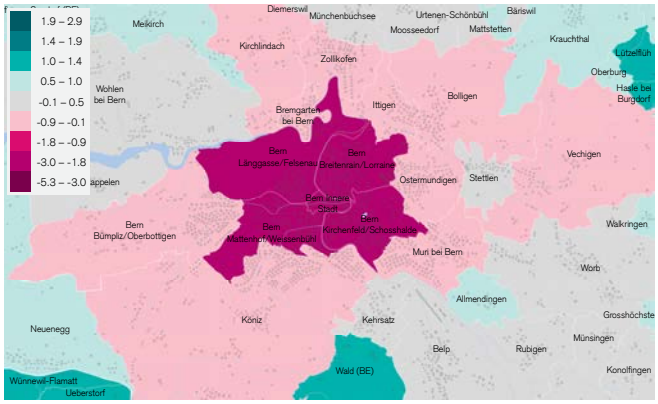

Source: Credit Suisse

Bâle

Attrait financier résidentiel des quartiers urbains, indicateur synthétique, CH = 0

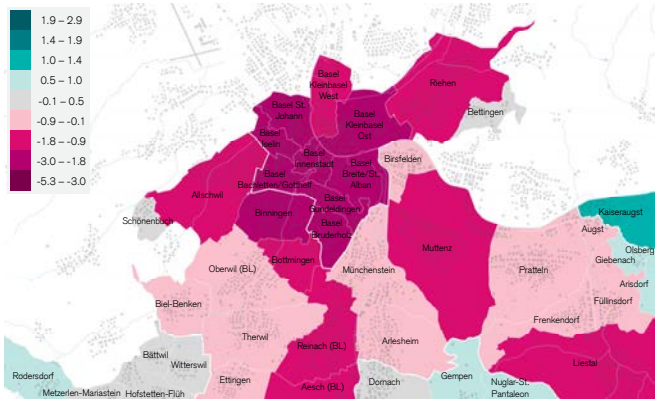

Source: Credit Suisse

Lausanne

Attrait financier résidentiel des quartiers urbains, indicateur synthétique, CH = 0

Source: Credit Suisse

Genève

Attrait financier résidentiel des quartiers urbains, indicateur synthétique, CH = 0

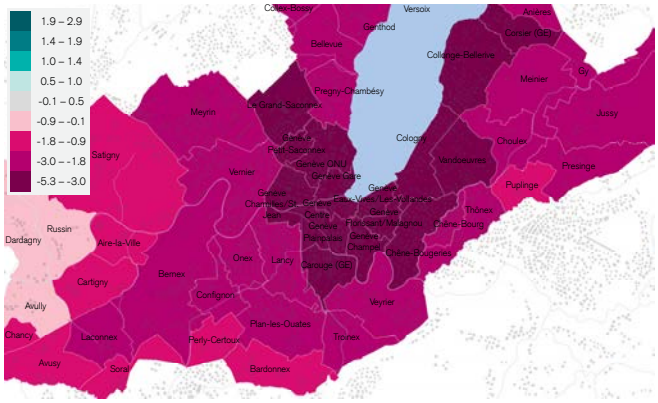

Source: Credit Suisse

L'attrait d'une région dépend de la constellation du ménage

L'indicateur RDI se fonde sur toute une série de types de ménage différents et permet par conséquent une évaluation pertinente de l'attrait financier résidentiel des communes et régions suisses pour une large classe moyenne. Cela dit, certains facteurs de coûts dépendent aussi du type de ménage considéré. Les taux d'imposition des célibataires et des couples mariés se révèlent ainsi différents et les allocations familiales, les primes d'assurance-maladie ainsi que les coûts à supporter par les parents pour la garde extrafamiliale des enfants sont fonction du lieu de résidence.

Peu de mouvement dans le classement pour les ménages sans enfant

Pour les célibataires et les couples mariés sans enfant, le classement reste sans grand changement par rapport au classement pour l'ensemble des types de ménage. Les cantons d'Obwald, Nidwald et Lucerne font un bond en avant en matière d'attractivité pour les célibataires, tandis que le Jura et le Valais perdent des places. Pour les couples d'actifs sans enfant, les changements restent minimes: le canton d'Argovie gagne quatre places et le Valais en perd cinq. S'agissant des couples de retraités, qui n'ont pas de dépenses de mobilité professionnelle, l'attractivité des centres baisse encore un peu puisqu'ils ne profitent pas de l'atout de la faible distance du lieu de travail. En revanche, les sites à la périphérie deviennent plus intéressants.

Pour les familles, le canton du Valais se révèle globalement le plus avantageux

En tenant compte des allocations familiales, des frais de garde des enfants et des paramètres fiscaux propres aux familles dans le calcul du revenu librement disponible, c'est en Valais que les familles avec enfants trouvent les conditions de vie les plus abordables (cf. fig. p. 36 en bas), qu'elles aient ou non recours aux structures institutionnelles de garde des enfants. Dans le canton de Genève, les tarifs relativement avantageux des crèches ainsi que les généreuses allocations familiales et déductions fiscales pour garde des enfants par des tiers ne suffisent en revanche pas à compenser les prélèvements obligatoires et surtout les frais fixes élevés (frais de logement). Par conséquent, Genève figure en queue de classement en matière d'attrait financier résidentiel pour les familles également. Le canton cède toutefois la dernière place à Bâle-Ville pour les familles ayant recours à une garde des enfants.

Trois ménages types pour chaque type de ménage: revenus faibles, moyens et élevés

L'attrait financier d'une région de résidence dépend bien entendu aussi de la situation d'un ménage en matière de revenus et de fortune, ainsi que du logement désiré (petit appartement en location ou grande maison individuelle) et de nombreux autres facteurs. À partir de la page 37, nous présentons trois exemples concrets pour chaque type de ménage, appartenant respectivement à la catégorie de revenu inférieure, intermédiaire et supérieure et couvrant les standings d'habitation inférieur, intermédiaire et supérieur.

RDI par type de ménage

Tous les types de ménage (cf. page 29)

RDI, indicateur synthétique, Suisse = 0, 2021

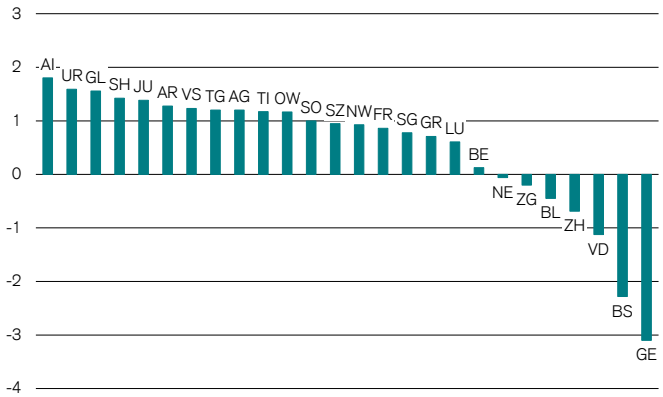

Source: Credit Suisse

Célibataire

RDI, indicateur synthétique, Suisse = 0, 2021

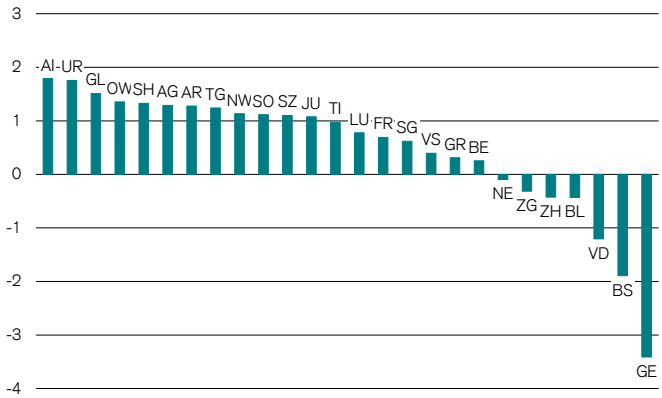

Source: Credit Suisse

Couple marié (sans enfant)

RDI, indicateur synthétique, Suisse = 0, 2021

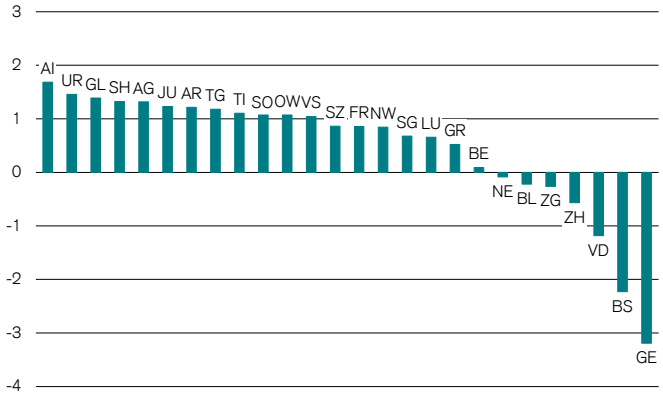

Source: Credit Suisse

Couple de retraités

RDI, indicateur synthétique, Suisse = 0, 2021

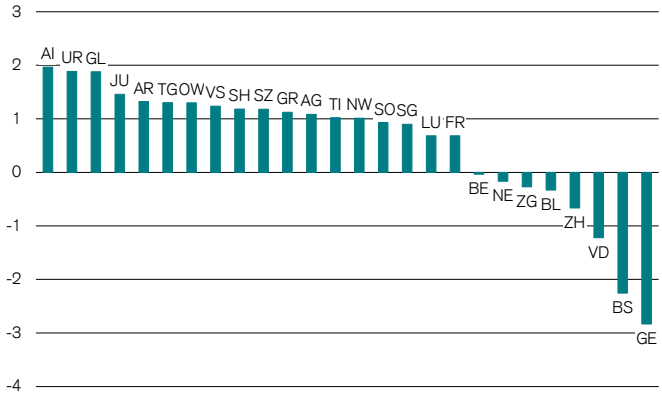

Source: Credit Suisse

Couple marié, 2 enfants

RDI, indicateur synthétique, Suisse = 0, couple marié avec deux enfants (sans recours à une structure institutionnelle de garde des enfants), 2021

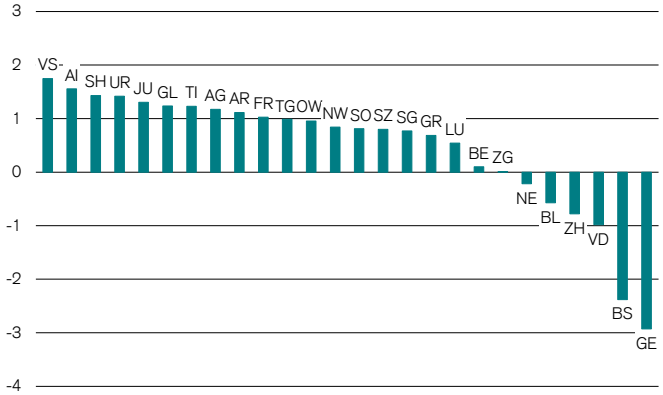

Source: Credit Suisse

Couple marié, 2 enfants, crèche

RDI, indicateur synthétique, Suisse = 0, couple marié avec deux enfants (recours à une structure institutionnelle de garde des enfants deux jours par semaine), 2021

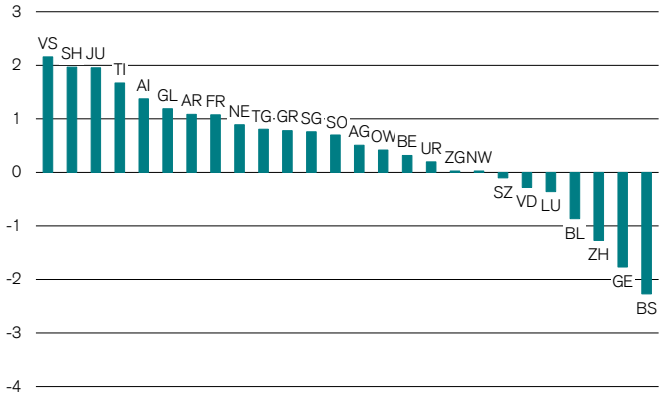

Source: Credit Suisse

Célibataire

Ménage type A

- Nombre d'actifs: 1
- Revenu du travail: 50 000 CHF
- Fortune: 0 CHF
- Location, standing intermédiaire, 60 m^2
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Sans enfant

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

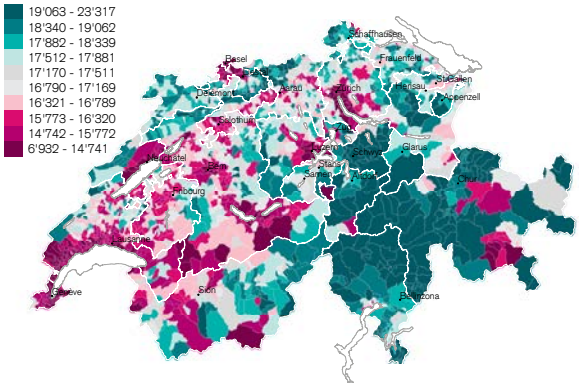

Source: Credit Suisse

Ménage type B

- Nombre d'actifs: 1
- Revenu du travail: 80 000 CHF
- Fortune: 100 000 CHF
- Location, standing intermédiaire, 60 m^2
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Sans enfant

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

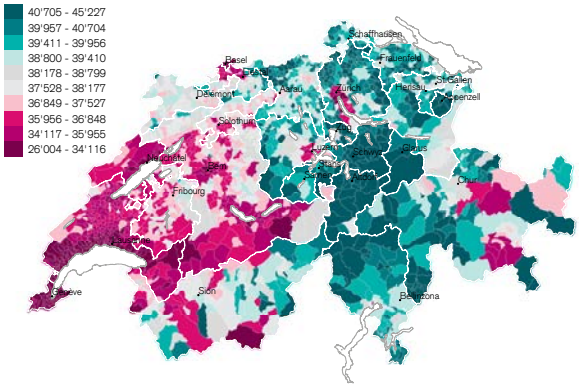

Source: Credit Suisse

Ménage type C

- Nombre d'actifs: 1
- Revenu du travail: 150 000 CHF
- Fortune: 200 000 CHF
- Propriété par étage, standing intermédiaire
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Sans enfant

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

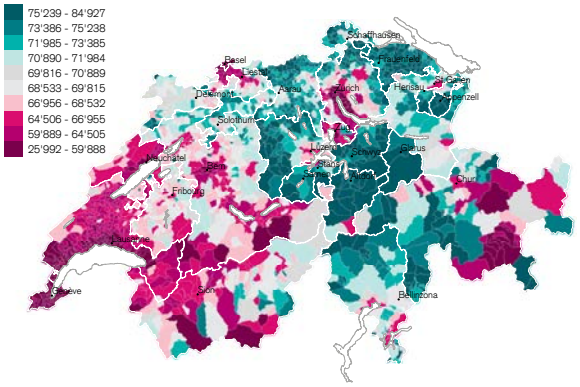

Source: Credit Suisse

Ménage type célibataire B:
Mme Monod, domiciliée à Châtel-Saint-Denis (FR)
Exemple hypothétique d'un ménage d'une seule personne (cf. page 37)

Madame Monod a récemment fini ses études et travaille désormais à Lausanne. Elle est célibataire et habite un logement locatif de 60 m² à Châtel-Saint-Denis. Madame Monod perçoit un revenu du travail de 80 000 CHF et possède une fortune de 100 000 CHF issue d'une succession. Après déduction de tous les prélèvements obligatoires, elle a un revenu disponible de 53 300 CHF. En tenant compte des frais de logement, de trajets pendulaires, accessoires et d'électricité, il reste un montant de 35 800 CHF à sa libre disposition.

Un déménagement à Lausanne permettrait à Madame Monod de gagner environ 30 minutes par déplacement vers son lieu de travail et de réduire ses frais de transports annuels de près de 1200 CHF. En contrepartie, les primes d'assurance-maladie augmenteraient de 1300 CHF, les impôts de 1100 CHF et les frais de logement d'environ 2300 CHF. Son revenu librement disponible à Lausanne Est atteindrait environ 32 600 CHF, soit une baisse de 9%.

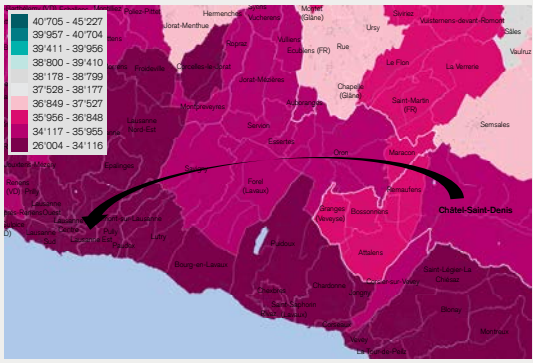

Ménage type couple marié (sans enfant) C:
M. et Mme Weber, domiciliés à Zoug (ZG)
Exemple hypothétique d'un couple marié sans enfant (cf. page 39)

Monsieur et Madame Weber sont mariés et habitent une maison individuelle de standing intermédiaire financée par crédit à hauteur de 80% située à Zoug (ZG). Madame Weber utilise la voiture pour se rendre à son travail à Zurich tandis que le bureau de Monsieur Weber peut être rejoint à pied. Ils possèdent une fortune nette de 4 mio. CHF et perçoivent un revenu brut total de 400 000 CHF. À cela viennent s'ajouter des rendements sur fortune d'environ 110 000 CHF. Après déduction des prélèvements obligatoires, le couple a un revenu disponible de 343 000 CHF. En tenant compte des frais de logement, accessoires et d'électricité, il leur reste un montant de 255 800 CHF.

Comme le couple habitait précédemment à Zurich et Monsieur Weber pourrait y obtenir un poste au salaire à peu près équivalent, ils songent à déménager sur le Zürichberg (7e arrondissement de la ville de Zurich). Le déménagement dans un logement comparable entraînerait une baisse du revenu disponible à 210 600 CHF (-18%), notamment parce que les impôts seraient nettement plus élevés.

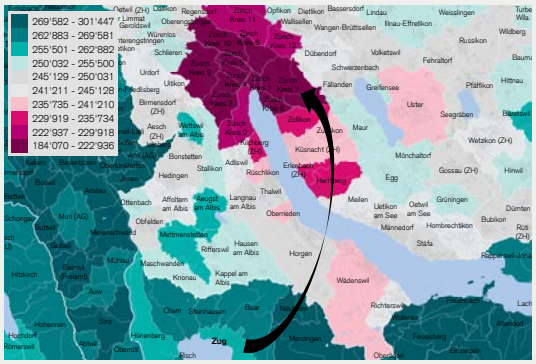

Couple marié (sans enfant)

Ménage type A

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 70 000 CHF
- Fortune: 100 000 CHF
- Location, standing intermédiaire, 60 m^2
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Sans enfant

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

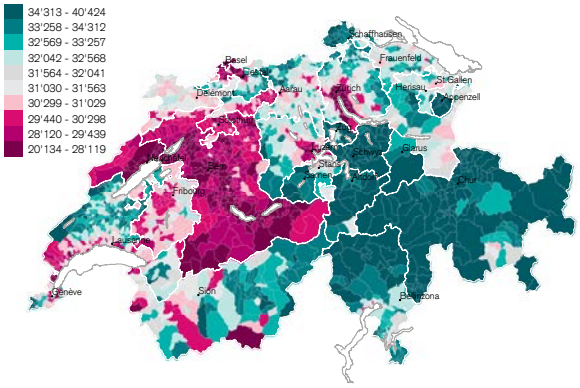

Source: Credit Suisse

Ménage type B

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 130 000 CHF
- Fortune: 250 000 CHF
- Propriété par étage, standing intermédiaire
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Sans enfant

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

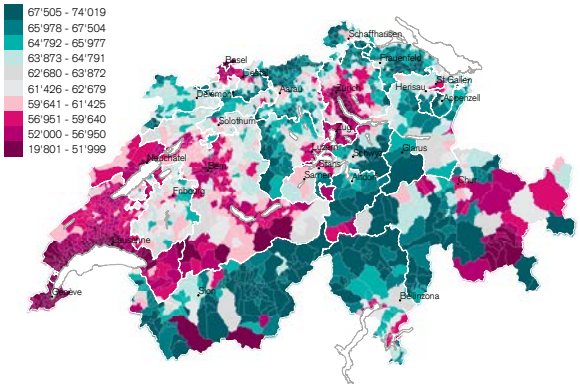

Source: Credit Suisse

Ménage type C

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 400 000 CHF
- Fortune: 4 000 000 CHF
- Maison individuelle, standing intermédiaire
- Trajets en voiture vers le grand centre le plus proche
- Sans enfant

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

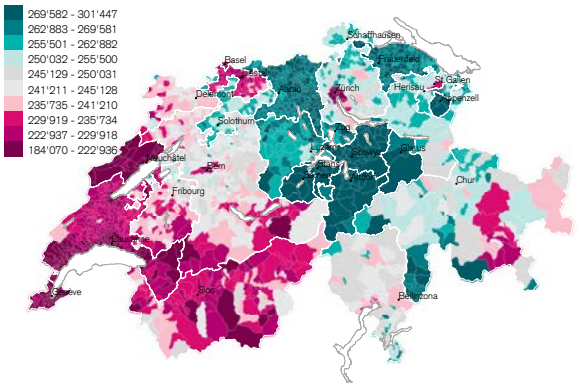

Source: Credit Suisse

Couple de retraités

Ménage type A

- Nombre d'actifs: tous deux retraités
- Revenu des rentes: 50 000 CHF
- Fortune: 50 000 CHF
- Location, standing intermédiaire, 100 m^2
- Pas de trajets pendulaires
- Sans enfant (mineur)

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

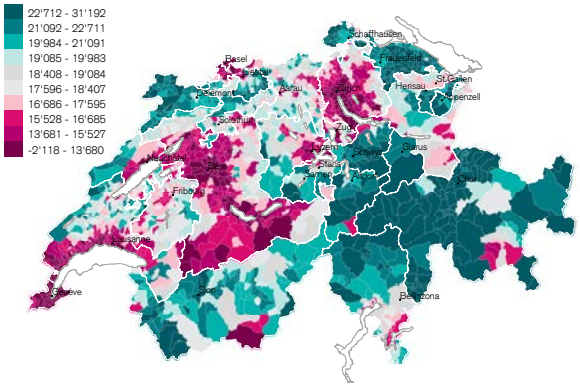

Source: Credit Suisse

Ménage type B

- Nombre d'actifs: tous deux retraités
- Revenu des rentes: 90 000 CHF
- Fortune: 300 000 CHF
- Propriété par étage, standing intermédiaire
- Pas de trajets pendulaires
- Sans enfant (mineur)

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

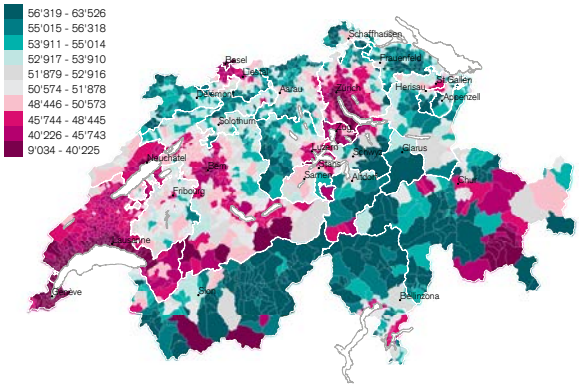

Source: Credit Suisse

Ménage type C

- Nombre d'actifs: tous deux retraités
- Revenu des rentes: 150 000 CHF
- Fortune: 600 000 CHF
- Maison individuelle, standing intermédiaire
- Pas de trajets pendulaires
- Sans enfant (mineur)

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

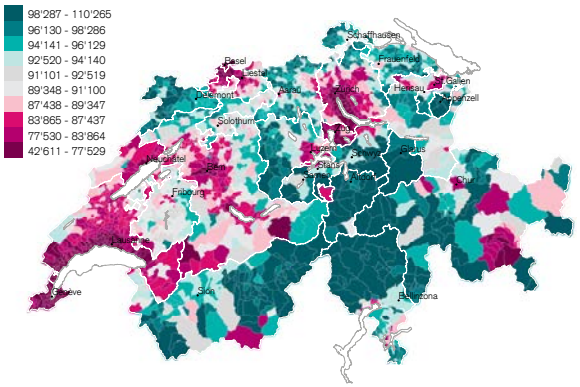

Source: Credit Suisse

Ménage type couple de retraités A:
M. et Mme Rossi, domiciliés à Lugano (TI)
Exemple hypothétique d'un couple de retraités (cf. page 40)

Monsieur et Madame Rossi sont retraités et habitent un appartement en location d'une superficie de 100 m^2 à Lugano (TI). Ils perçoivent des rentes et des prestations de l'AVS de 50 000 CHF issues de leur précédente activité lucrative. Leur fortune s'élève à 50 000 CHF. Après déduction des impôts sur le revenu et la fortune ainsi que des primes d'assurance-maladie obligatoires, ils ont un revenu disponible de 40 600 CHF. En tenant compte des frais de logement, accessoires et d'électricité, il leur reste un montant de 16 200 CHF.

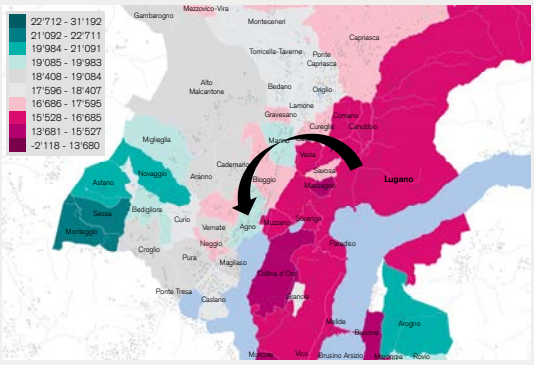

Un déménagement dans un logement comparable dans la proche commune d'Agno (TI), où Madame Rossi a grandi, entraînerait une augmentation du revenu librement disponible à 19 300 CHF. Le couple disposerait ainsi d'environ 3100 CHF en plus chaque année (+19%).

Ménage type couple marié, 2 enfants A:
M. et Mme Schmid, résidant à Liestal (BL)
Exemple hypothétique d'un couple marié avec deux enfants (cf. page 42)

Monsieur et Madame Schmid et leurs deux enfants habitent un appartement en location de 100 m^2 à Liestal. Monsieur Schmid se rend chaque jour en transports publics sur son lieu de travail situé à Bâle. Madame Schmid travaille à domicile pendant que les enfants sont à l'école. Ensemble, ils perçoivent un revenu du travail brut de 80 000 CHF. Le couple dispose d'une épargne de 50 000 CHF. Avec les allocations familiales et le rendement sur fortune, le ménage atteint un revenu brut d'environ 86 000 CHF par an. Après déduction de tous les prélèvements obligatoires, il reste à la famille un revenu disponible de 58 700 CHF. En tenant compte du loyer, des frais accessoires et d'électricité ainsi que de l'abonnement aux transports publics de Monsieur Schmid, la famille a un revenu librement disponible de 29 400 CHF.

La famille Schmid va prochainement déménager à Kaiseraugst (AG), où elle a trouvé un logement comparable et où vivent les parents de Monsieur Schmid. Leur revenu librement disponible va de ce fait augmenter de presque 8900 CHF à 38 300 CHF (+30%), ceci principalement en raison d'un loyer plus avantageux et de primes d'assurance-maladie moins élevées. Simultanément, le temps passé dans les transports et les coûts de mobilité resteront pratiquement inchangés pour Monsieur Schmid.

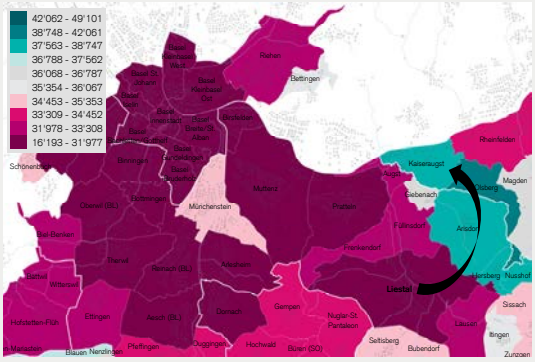

Couple marié, 2 enfants

Ménage type A

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 80 000 CHF
- Fortune: 50 000 CHF
- Location, standing intermédiaire, 100 m^2
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Deux enfants, pas de garde ou garde informelle

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

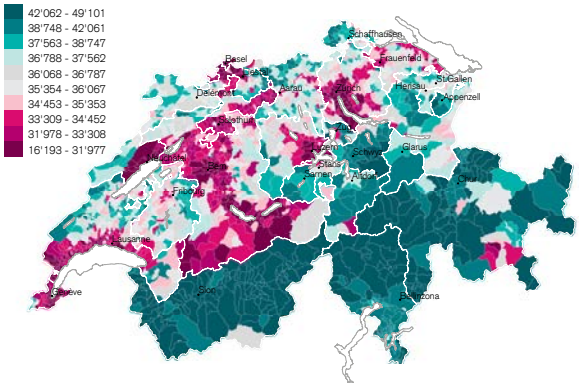

Source: Credit Suisse

Ménage type B

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 110 000 CHF
- Fortune: 200 000 CHF
- Propriété par étage, standing intermédiaire
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Deux enfants, pas de garde ou garde informelle

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

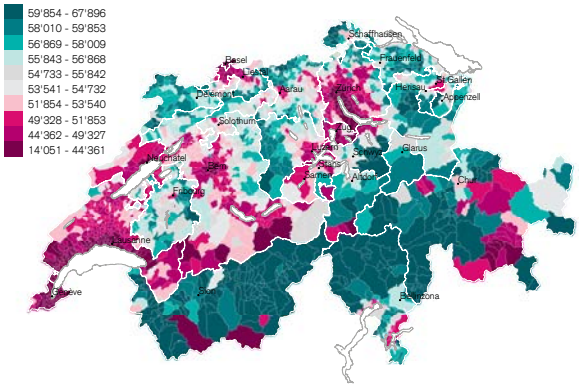

Source: Credit Suisse

Ménage type C

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 200 000 CHF
- Fortune: 300 000 CHF
- Maison individuelle, standing intermédiaire
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Deux enfants, pas de garde ou garde informelle

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

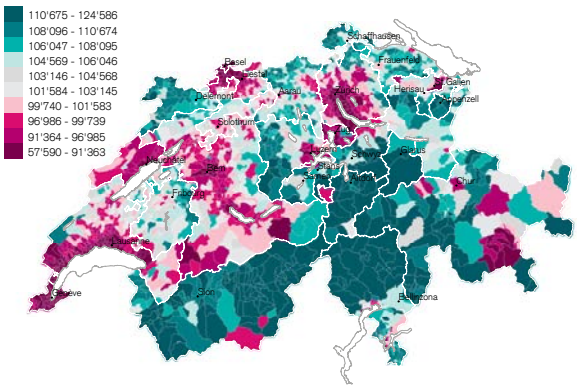

Source: Credit Suisse

Attrait financier résidentiel pour une sélection de ménages types

Couple marié, 2 enfants, crèche

Ménage type A

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 80 000 CHF
- Fortune: 50 000 CHF
- Location, standing intermédiaire, 100 m^2
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Deux enfants en crèche deux jours par semaine

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

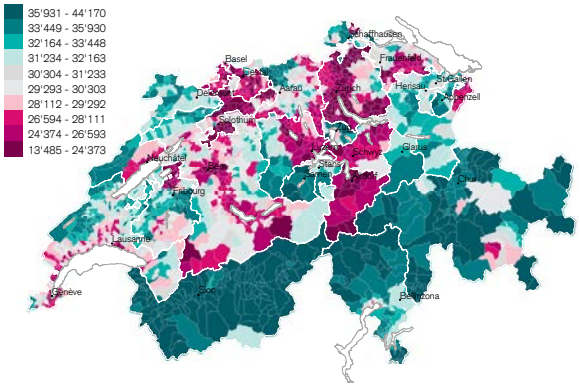

Source: Credit Suisse

Ménage type B

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 110 000 CHF
- Fortune: 200 000 CHF
- Propriété par étage, standing intermédiaire
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Deux enfants en crèche deux jours par semaine

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

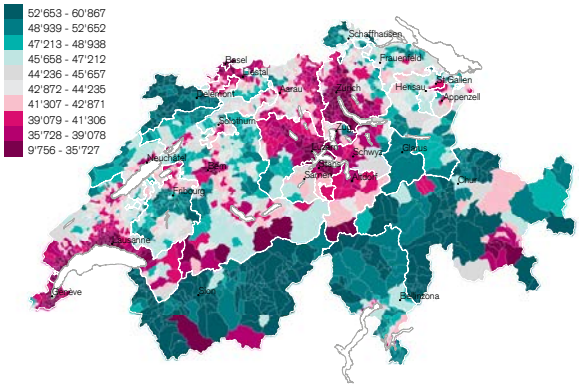

Source: Credit Suisse

Ménage type C

- Nombre d'actifs: 2
- Revenu du travail: 200 000 CHF
- Fortune: 300 000 CHF
- Maison individuelle, standing intermédiaire
- Trajets en TP vers le grand centre le plus proche
- Deux enfants en crèche deux jours par semaine

Revenu librement disponible

En CHF, par déciles

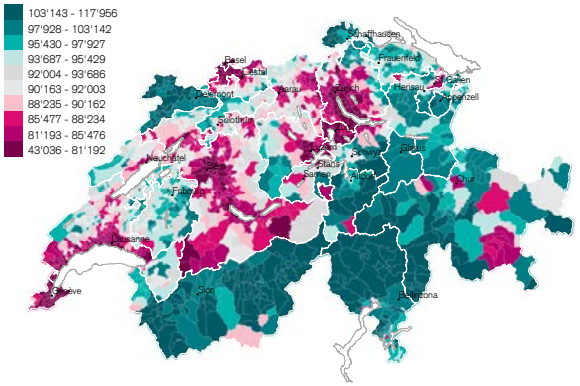

Source: Credit Suisse

Ménage type couple marié, 2 enfants, crèche C:
M. et Mme Müller résidant à Zuchwil (SO)
Exemple hypothétique d'un couple marié avec deux enfants fréquentant une crèche deux jours par semaine (cf. page 43)

La famille Müller habite à Zuchwil (SO) dans une maison individuelle de standing intermédiaire (financée par crédit à 80%). Monsieur et Madame Müller sont mariés et exercent tous deux une activité lucrative. Leurs deux enfants (2 et 3 ans) fréquentent la crèche à Zuchwil deux jours par semaine. La fortune nette du couple s'élève à 300 000 CHF et leur revenu du travail brut commun à 200 000 CHF par an. Avec les allocations familiales et le rendement sur fortune, Monsieur et Madame Müller perçoivent un revenu annuel brut de 214 600 CHF. En tenant compte des contributions aux assurances sociales et à la caisse de pension, des impôts et de l'assurance-maladie obligatoire, il leur reste un revenu disponible d'environ 147 800 CHF. Après déduction des frais de logement, de transport et de garde des enfants et des autres coûts fixes, leur revenu librement disponible s'élève à 87 700 CHF.

Si Monsieur et Madame Müller habitaient la ville limitrophe de Soleure et si leurs enfants fréquentaient une crèche là-bas, ils pourraient économiser presque 6900 CHF de frais de garde par an. Cela dit, le revenu librement disponible de la famille n'augmenterait que de 1700 CHF par an en raison surtout de frais de logement plus élevés à Soleure pour une maison comparable. Les impôts seraient également un peu plus conséquents qu'à Zuchwil.

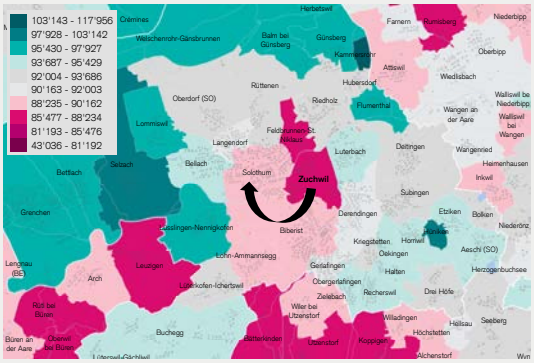

Là où la vie est la moins chère pour vous

Comme l'ont révélé les chapitres précédents, le revenu librement disponible dépend de nombreux facteurs. Nous avons analysé plus de 120 000 ménages types pour chaque commune, couvrant un large spectre de constellations familiales et de logement envisageables. En complément de la présente étude, nous mettons à disposition un outil Internet. Les clients du Credit Suisse peuvent en outre commander des factsheets personnalisées pour toutes les communes du pays.

Outil Internet dynamique: credit-suisse.com/rdi

Sur le site credit-suisse.com/rdi, vous trouverez un outil Internet synthétisant les principaux résultats de notre étude sous forme de cartes interactives. Outre l'attrait financier résidentiel, vous pourrez également consulter les informations relatives aux facteurs pertinents pour l'évaluation, parmi lesquels les prélèvements obligatoires, les coûts fixes, les frais de mobilité ou encore les coûts de garde extrafamiliale des enfants.

Factsheets pour toutes les communes et les quartiers des cinq grands centres

Pour un examen encore plus poussé de l'attrait financier résidentiel dans un lieu de domicile en particulier, vous pouvez commander des factsheets pour une ou plusieurs communes auprès de votre conseiller à la clientèle. Pour les grandes villes que sont Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich, des factsheets sont disponibles pour chaque quartier. Ces factsheets contiennent des informations relatives à l'attrait financier résidentiel général de la commune sélectionnée ainsi qu'à celui des communes environnantes. Pour chaque type de ménage, le revenu librement disponible est en outre examiné pour trois ménages types (cf. pages 37–44). Enfin, vous pouvez également commander *en option* une analyse personnalisée sur la base de votre propre ménage auprès de votre conseiller à la clientèle. Pour ce faire, nous aurons besoin d'informations quant à votre type de ménage (célibataire, couple marié sans enfant, couple de retraités, couple marié avec deux enfants ou couple marié avec deux enfants fréquentant une crèche) ainsi que sur la constellation de ménage souhaitée (revenu, fortune, type de logement souhaité).

Nous mettons volontiers à votre disposition la factsheet de votre commune de domicile ou des communes de comparaison. Veuillez prendre contact avec votre conseillère ou votre conseiller à la clientèle du Credit Suisse.

Factsheets : Aperçu de l’attrait financier résidentiel

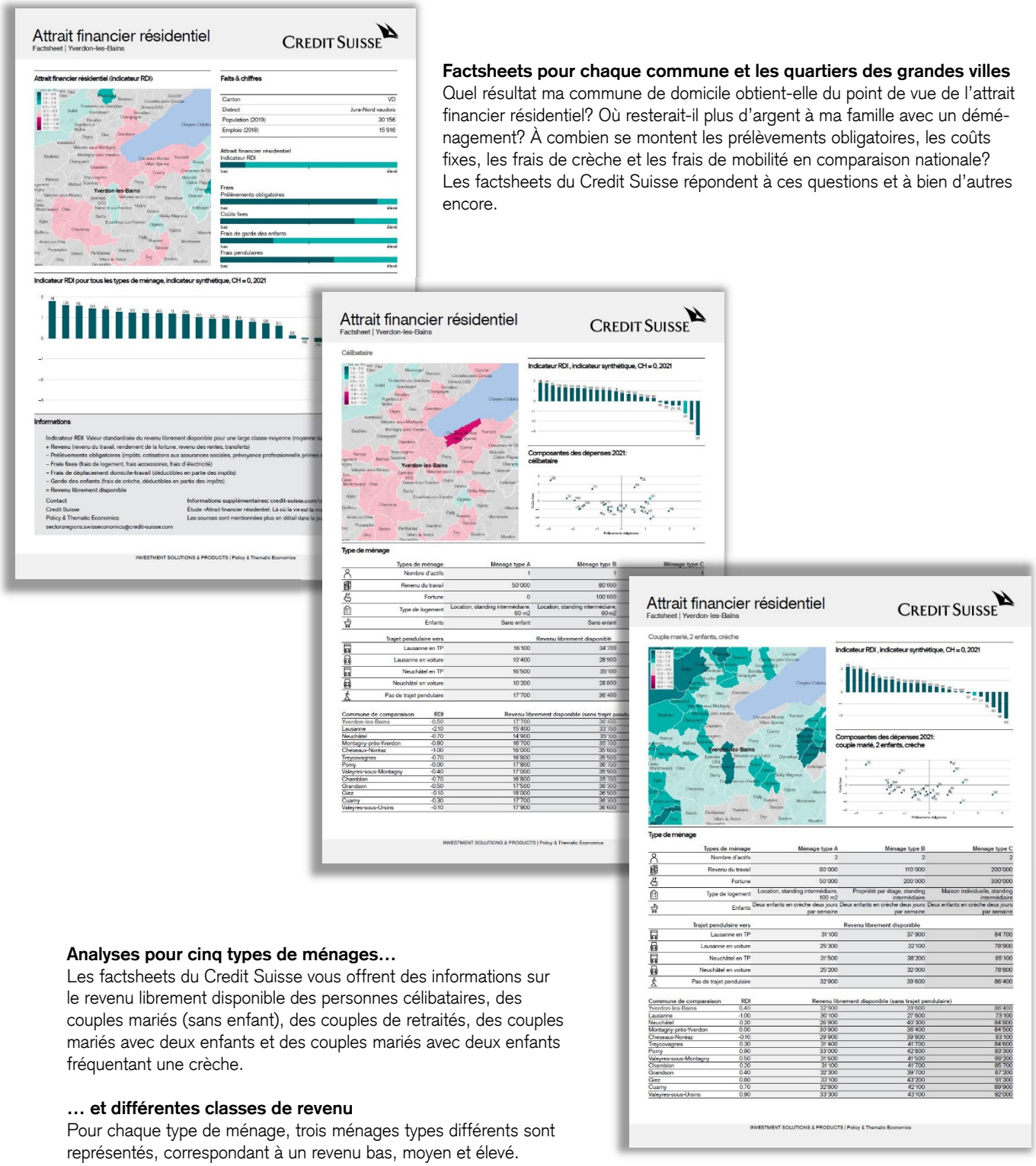

Factsheets pour chaque commune et les quartiers des grandes villes
Quel résultat ma commune de domicile obtient-elle du point de vue de l’attrait financier résidentiel? Où resterait-il plus d’argent à ma famille avec un déménagement? À combien se montent les prélèvements obligatoires, les coûts fixes, les frais de crèche et les frais de mobilité en comparaison nationale? Les factsheets du Credit Suisse répondent à ces questions et à bien d’autres encore.

Analyses pour cinq types de ménages…
Les factsheets du Credit Suisse vous offrent des informations sur le revenu librement disponible des personnes célibataires, des couples mariés (sans enfant), des couples de retraités, des couples mariés avec deux enfants et des couples mariés avec deux enfants fréquentant une crèche.

… et différentes classes de revenu
Pour chaque type de ménage, trois ménages types différents sont représentés, correspondant à un revenu bas, moyen et élevé.

Voici comment commander les factsheets du Credit Suisse:

Veuillez vous adresser à votre conseillère ou à votre conseiller à la clientèle du Credit Suisse pour commander les factsheets des communes sélectionnées dans la langue souhaitée (français, allemand, italien ou anglais).

Information importante

Le présent rapport reflète les opinions du département Investment Strategy du CS et n'a pas été préparé conformément aux exigences légales destinées à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. Il ne s'agit nullement d'un produit du département Research du Credit Suisse bien qu'il fasse référence à des recommandations issues de la recherche ayant été publiées. Plusieurs politiques du CS ont été mises en œuvre pour gérer les conflits d'intérêts, y compris les politiques relatives aux transactions précédant la diffusion de la recherche en investissement. Ces politiques ne s'appliquent toutefois pas aux opinions des stratèges en investissement mentionnées dans le présent rapport.

Avertissement sur les risques

Chaque investissement implique des risques, notamment en matière de fluctuations de valeur et de rendement. Si un investissement est libellé dans une devise autre que votre monnaie de référence, les variations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur, le prix ou le revenu.

Pour une discussion sur les risques afférents aux placements dans les titres mentionnés dans ce rapport, veuillez consulter ce lien Internet: https://investment.credit-suisse.com/gr/riskdisclosure/

Le présent rapport comporte des informations concernant des placements impliquant des risques particuliers. Vous devriez prendre conseil auprès de votre conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement basée sur le présent rapport ou pour toute explication concernant le contenu de ce dernier. Des informations complémentaires sont également disponibles dans la brochure explicative intitulée «Risques dans le négoce d'instruments financiers» disponible auprès de l'Association suisse des banquiers.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Des commissions, des frais ou toute autre charge comme les fluctuations du taux de change peuvent avoir des répercussions sur les performances.

Risques inhérents aux marchés financiers
Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent pas des indicateurs fiables de résultats futurs. Le prix et la valeur des investissements mentionnés ainsi que tout revenu susceptible d'en résulter peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Il vous est recommandé de consulter le(s) conseiller(s) que vous estimez nécessaire(s) pour vous aider à déterminer ces paramètres. Il se peut qu'aucun marché public n'existe pour certains investissements, ou que ceux-ci ne soient négociables que sur un marché secondaire restreint. Lorsqu'un marché secondaire existe, il est impossible de prévoir le prix auquel les investissements se négocieront sur ledit marché ou s'il sera ou non liquide.

Marchés émergents
Lorsque le présent rapport traite des marchés émergents, vous devez avoir conscience qu'il existe un certain nombre de risques et d'incertitudes inhérents aux investissements et transactions dans différents types de placements ou, relatifs ou liés, aux émetteurs et débiteurs constitués en société, implantés ou exerçant des activités commerciales sur les marchés des pays émergents. Les placements relatifs aux marchés des pays émergents peuvent être considérés comme des placements spéculatifs et leur cours seront bien plus volatils que le cours des placements concernant les marchés des pays les plus développés. Les investissements dans des placements relatifs aux marchés émergents sont destinés uniquement aux investisseurs avertis ou professionnels expérimentés qui connaissent les marchés en question, sont capables d'apprécier et de tenir compte des divers risques inhérents à ce type de placements et possèdent les ressources financières nécessaires pour supporter le risque substantiel de perte d'investissement inhérent à ce type de placements. Il vous incombe de gérer les risques liés à tout placement relatif aux marchés des pays émergents et l'affectation des actifs de votre portefeuille. Vous devriez demander l'avis de vos conseillers concernant les différents risques et facteurs à prendre en considération lors d'un investissement dans des placements relatifs aux marchés émergents.

Placements alternatifs
Les hedge funds ne sont pas soumis aux nombreuses réglementations en matière de protection des investisseurs qui s'appliquent aux investissements collectifs autorisés et réglementés. Quant aux gestionnaires de hedge funds, ils ne sont pas réglementés pour la plupart. Les hedge funds ne se limitent pas à une discipline d'investissement ou une stratégie de négoce particulière et cherchent à tirer profit des différents types de marchés en recourant à des stratégies de levier, relatives à des dérivés et d'investissement spéculatif complexes qui accroissent le risque de perte d'investissement.
Les transactions sur marchandises affichent un niveau de risque élevé, y compris un risque de perte totale de l'investissement, et sont inadaptées à la plupart des investisseurs privés. La performance de ces investissements dépend de facteurs imprévisibles tels que les catastrophes naturelles, les influences climatiques, les capacités de transport, les troubles politiques, les fluctuations saisonnières et les fortes influences de l'évolution future, en particulier des futures et des indices.

Les investisseurs immobiliers sont exposés à la liquidité, aux devises étrangères et à d'autres risques, y compris aux risques cycliques, aux risques du marché locatif et local ainsi qu'aux risques environnementaux et aux modifications légales.

Private equity
Le Private Equity (ci-après «PE») désigne des placements en capital-investissement dans des sociétés qui ne sont pas soumises à un négoce public (à savoir qu'elles ne sont pas cotées en bourse); ils sont complexes, généralement illiquides et axés sur le long terme. Les placements dans un fonds de PE présentent généralement un niveau important de risque financier ou commercial. Les placements dans des fonds de PE ne sont ni garantis ni assortis d'une protection du capital. Les investisseurs sont tenus de répondre à des appels de capitaux sur une longue période de temps. Toute omission à le faire peut généralement entraîner la perte d'une partie ou de la totalité du compte de capital, la renonciation à tout revenu ou gain futur sur les placements effectués avant l'omission et, entre autres choses, la perte de tout droit de participer à des placements futurs ou la vente forcée de ses placements à un prix très bas, beaucoup plus bas que les évaluations du marché secondaire. Les sociétés ou les fonds peuvent être fortement endettés et être, par conséquent, davantage sensibles à des évolutions commerciales et/ou financières ou à des facteurs économiques défavorables. De tels investissements peuvent être confrontés à une concurrence intense, à des conditions commerciales ou économiques évolutives ou à d'autres évolutions susceptibles d'avoir une incidence négative sur leur performance.

Risques de taux d'intérêt de crédit
La valeur d'une obligation dépend de la solvabilité de l'émetteur et/ou du garant (le cas échéant), laquelle peut changer sur la durée de l'obligation. En cas de défaillance de l'émetteur et/ou du garant de l'obligation, celle-ci ou tout revenu en découlant n'est pas garanti(e) et vous pouvez perdre tout ou partie de l'investissement initial.

Département Investment Strategy

Il incombe aux stratèges en investissement d'assurer une formation à la stratégie multi classes d'actifs et la mise en œuvre qui en résulte dans le cadre des affaires discrétionnaires et consultatives du CS. Les portefeuilles modèles ne sont fournis qu'à titre indicatif, le cas échéant. L'allocation de vos actifs, la pondération de votre portefeuille et ses performances paraissent très différentes selon les circonstances particulières dans lesquelles vous vous trouvez et votre tolérance aux risques. Les opinions et les points de vue des stratèges en investissement peuvent se démarquer de ceux des autres divisions du CS. Les points de vue des stratèges en investissement peuvent évoluer avec le temps sans préavis et sans obligation de mise à jour. Le CS n'est nullement tenu de garantir que lesdites mises à jour soient portées à votre attention.

Les stratèges en investissement peuvent parfois faire référence à des articles précédemment publiés par Research, y compris des changements de recommandations ou de notations présentés sous forme de listes. Les recommandations contenues dans le présent document sont des extraits des recommandations précédemment publiées par Credit Suisse Research et/ou des références à celles-ci. Pour les actions, il s'agit de la note relative à la société ou du résumé relatif à la société de l'émetteur. Les recommandations relatives aux obligations peuvent être consultées dans la publication Research Alert (bonds) ou Institutional Research Flash/Alert – Credit Update Switzerland respective. Ces documents sont disponibles sur demande ou sur https://investment.credit-suisse.com. Les notifications sont disponibles sur www.credit-suisse.com/disclosure.

Clause de non-responsabilité générale/ Information importante

Les informations fournies dans les présentes constituent un contenu promotionnel; il ne s'agit pas de recherche d'investissement.

Ce rapport n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, quelque personne ou entité que ce soit qui serait citoyenne, résidente ou située dans une localité, un Etat, un pays ou une autre juridiction où une telle distribution, publication, disponibilité ou utilisation serait contraire à la législation ou réglementation ou soumettrait le CS à des obligations d'enregistrement ou de licence au sein de ladite juridiction.

Les références au Credit Suisse effectuées dans ce rapport comprennent Credit Suisse AG, la banque suisse, ses succursales et ses sociétés affiliées. Pour plus d'informations sur notre structure, veuillez consulter le lien suivant: https://www.credit-suisse.com

NE PAS DISTRIBUER NI UTILISER À DES FINS DE PROSPECTION OU DE CONSEIL: Le présent rapport est fourni uniquement à des fins d'information et d'illustration et n'est destiné qu'à votre seul usage. Il ne constitue ni une sollicitation ni une offre ou recommandation à l'achat ou à la vente de titres ou d'autres instruments financiers. Toute information englobant des faits, des opinions ou des citations peut être condensée ou résumée et se réfère à la date de rédaction. Les informations contenues dans le présent rapport ont été fournies à titre de commentaire général de marché et ne constituent en aucune manière une forme de conseil financier réglementé en termes de recherche, ou de service juridique, fiscal ou autre service financier réglementé. Elles ne tiennent pas compte des objectifs, de la situation ou des besoins financiers d'une quelconque personne – autant d'aspects qui doivent être impérativement examinés avant toute décision de placement. Vous devriez prendre conseil auprès de votre conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement basé sur le présent rapport ou pour toute explication concernant le contenu de ce dernier. Ce rapport vise uniquement à exposer des observations et opinions du CS à la date de rédaction, sans tenir compte de la date à laquelle vous pouvez le recevoir ou y accéder. Les observations et opinions contenues dans le présent rapport peuvent être différentes de celles des autres divisions du CS. Toute modification demeure réservée sans préavis et sans obligation de mise à jour. Le CS n'est nullement tenu de garantir que lesdites mises à jour soient portées à votre attention. **PRÉVISIONS ET ESTIMATIONS:** Les performances passées ne doivent pas constituer une indication ni constituer une garantie de résultats futurs et aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant aux performances futures. Dans la mesure où ce rapport contient des déclarations relatives à la performance future, celles-ci ont un caractère prévisionnel et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Toutes les évaluations mentionnées dans le présent rapport sont soumises aux politiques et procédures d'évaluation du CS. **CONFLITS:** Le CS se réserve le droit de corriger les éventuelles erreurs apparaissant dans le présent rapport. Le CS, ses sociétés affiliées et/ou leurs collaborateurs peuvent détenir des positions ou des participations ou tout autre intérêt matériel, ou encore effectuer des transactions sur les titres mentionnés, des options s'y rapportant, ou des investissements connexes; ils peuvent également accroître ou liquider ponctuellement de tels investissements. Le CS peut fournir, ou avoir fourni au cours des douze derniers mois, à toute société ou tout émetteur mentionné des conseils ou services de placement conséquents en rapport avec l'investissement énuméré dans ce document ou un investissement lié. Certains des investissements mentionnés dans le présent rapport seront proposés par une entité individuelle ou une société affiliée du CS; le CS peut également être le seul teneur de marché pour de tels investissements. Le CS est impliqué dans plusieurs opérations commerciales en relation avec les entreprises mentionnées dans ce rapport. Ces opérations incluent notamment le négoce spécialisé, l'arbitrage des risques, les activités de tenue de marché et autres activités de négoce pour compte propre. **IMPÔTS:** Aucune des informations contenues dans le présent rapport ne constitue un conseil de nature juridique ou en matière de placements, de comptabilité ou d'impôts. Le CS n'offre pas de conseils sur les conséquences d'ordre fiscal liées aux investissements et vous recommande de consulter un conseiller fiscal indépendant. Les niveaux et bases d'imposition dépendent des circonstances individuelles et sont susceptibles de changer. **SOURCES:** Les informations et les opinions contenues dans le présent rapport ont été obtenues ou tirées de sources jugées fiables par le CS. Le CS ne saurait être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ce rapport. **SITES WEB:** Ce rapport peut fournir des adresses de sites web ou contenir des liens qui conduisent à ces sites. Sauf dans la mesure où le rapport fait état du contenu web du CS, le CS n'a pas procédé au contrôle des sites web liés et décline toute responsabilité quant au contenu desdits sites. Ces adresses ou hyperliens (y compris les adresses ou hyperliens vers le contenu web du site du CS) ne sont fournis que pour votre confort et votre information et le contenu des sites liés ne fait partie d'aucune manière du présent rapport. L'accès à un tel site web ou le suivi d'un tel lien par le biais de ce rapport ou via le site web du CS se fait à vos propres risques. **CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES:** vos données personnelles seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse, accessible depuis votre domicile sur le site officiel du Credit Suisse https://www.credit-suisse.com. Afin de vous fournir du matériel marketing concernant nos produits et services, le Credit Suisse Group AG et ses filiales peuvent être amenés à traiter vos données personnelles de base (à savoir vos coordonnées telles que nom et adresse e-mail) à moins que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez à tout moment choisir de ne plus recevoir ces documents en informant votre conseiller.

Entités distributrices
A l'exception d'une éventuelle mention contraire, ce rapport est distribué par Credit Suisse AG, une banque suisse agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. **Allemagne:** Le présent document est distribué par Credit Suisse (Deutschland) Aktiengesellschaft, établissement réglementé par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht («BaFin»). **Arabie saoudite:** Ce document est distribuée par Credit Suisse Saudi Arabia (no CR 1010228645), un établissement dûment agréé et réglementé par la Saudi Arabian Capital Market Authority en vertu de la licence no 08104-37 en date du 23.02.1429H, soit le 21.03.2008 du calendrier grégorien. Les bureaux principaux de Credit Suisse Saudi Arabia sont sis King Fahad Road, Hay Al Mhamadiya, 12361-6556 Riyadh, Arabie saoudite. Site web: https://www.credit-suisse.com/sa. Selon les Règles relatives à la provision de titres et d'obligations, le présent document ne peut être distribué dans le Royaume sauf à des personnes qui sont autorisées par les Règles relatives à la provision de titres et d'obligations émises par l'Autorité des Marchés Financiers. L'Autorité des Marchés Financiers ne fournit aucune représentation quant à l'exactitude ou l'exhaustivité du présent document, et décline expressément toute responsabilité pour toute perte découlant de, ou subie suite à l'utilisation de toute portion du présent document. Les acheteurs prospectifs des titres offerts dans les présentes doivent réaliser leur propre due diligence quant à l'exactitude des informations relatives aux titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, il vous est recommandé de consulter un conseiller financier autorisé. Selon les Réglementations relatives aux Fonds de Placement, le présent document ne peut être distribué dans le Royaume sauf à des personnes qui sont autorisées par les Réglementations relatives aux Fonds de Placement émises par l'Autorité des Marchés Financiers. L'Autorité des Marchés Financiers ne fournit aucune représentation quant à l'exactitude ou l'exhaustivité du présent document, et décline expressément toute responsabilité pour toute perte découlant de, ou subie suite à l'utilisation de toute portion du présent document. Les acheteurs prospectifs des titres offerts dans les présentes doivent réaliser leur propre due diligence quant à l'exactitude des informations relatives aux titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, il vous est recommandé de consulter un conseiller financier autorisé. **Afrique du Sud:** Cette information a été distribuée par Credit Suisse AG, qui est enregistré comme prestataire de services financiers auprès de la Financial Sector Conduct Authority d'Afrique du Sud sous le numéro FSP 9788, et/ou par Credit Suisse (UK) Limited, qui est enregistré comme prestataire de services financiers auprès de la Financial Sector Conduct Authority en Afrique du Sud sous le numéro FSP 48779.
Autriche: Le présent rapport est distribué soit par CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. Zweigniederlassung Österreich (la «succursale autrichienne»), soit par Credit Suisse (Deutschland) AG. La succursale autrichienne est une succursale de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., société dûment autorisée en tant qu'établissement de crédit au Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. La succursale autrichienne est soumise au contrôle prudentiel de l'autorité de surveillance du Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), située au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de l'autorité autrichienne des marchés financiers, l'Österreichische Finanzmarktaufsicht (FMA), Otto-Wagner Platz 5, A-1090 Vienne, Autriche. Credit Suisse (Deutschland) Aktiengesellschaft est réglementée par l'Autorité de surveillance allemande Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht («BaFin»), en collaboration avec l'Autorité de surveillance autrichienne, l'Autorité autrichienne des Marchés Financiers (FMA), Otto-Wagner Platz 5, A-1090 Vienne, Autriche. **Bahreïn:** Ce rapport est distribué par Credit Suisse AG, Bahrain Branch, une succursale de Credit Suisse AG, Zurich/Switzerland, qui est dûment autorisée et réglementée par la Central Bank of Bahrain (CBB) comme un Investment Business Firm Category 2. Les produits ou services financiers correspondants sont réservés aux investisseurs autorisés, tels que définis par la CBB. Ils ne sont pas destinés à une quelconque autre personne. La Central Bank of Bahrain n'a ni examiné, ni approuvé le présent

document ni la commercialisation de tout véhicule de placement auquel il est fait mention aux présentes dans le Royaume de Bahreïn et n'est pas responsable de la performance d'un tel véhicule. Credit Suisse AG, Bahrain Branch, est sise Level 21-22, East Tower, Bahrain World Trade Centre, Manama, Royaume de Bahreïn. **Chili:** Le présent document est distribué par Credit Suisse Agencia de Valores (Chile) Limitada, une succursale de Credit Suisse AG (enregistrée dans le canton de Zurich), régulée par la Commission des Marchés Financiers chilienne. Ni l'émetteur ni les titres n'ont été enregistrés auprès de la Commission des Marchés Financiers chilienne (Comisión para el Mercado Financiero) selon la Loi no. 18.045, la Ley de Mercado de Valores, ainsi que les réglementations associées, et ne peuvent donc être proposés ou vendus publiquement au Chili. Le présent document ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire ou un achat de titres au sein de la République du Chili, à toute autre personne que les investisseurs identifiés individuellement dans le cadre d'une offre privée selon l'article 4 de la Ley de Mercado de Valores (une offre qui n'est pas «adressée au public en général ou à un certain secteur ou à un groupe spécifique du public»). **DIFC:** Cette information est distribuée par Credit Suisse AG (DIFC Branch), dûment agréée et réglementée par la Dubai Financial Services Authority («DFSA»). Les produits ou services financiers liés ne sont proposés qu'à des clients professionnels ou à des contreparties du marché, tels que définis par la DFSA, et ne sont pas destinés à d'autres personnes. Credit Suisse AG (DIFC Branch) est sise Level 9 East, The Gate Building, DIFC, Dubaï, Émirats arabes unis. **Espagne:** Ce document est un document promotionnel et est fourni par Credit Suisse AG, Sucursal en España, entité juridique enregistrée auprès de la Comisión Nacional del Mercado de Valores à des fins d'information. Il s'adresse exclusivement à son destinataire pour une utilisation personnelle et, selon les réglementations actuelles en vigueur, ne peut en aucun cas être considéré comme une offre de titres, un conseil de placement personnel ou toute autre recommandation générale ou spécifique de produits ou de stratégies de placement ayant pour objectif toute opération de votre part. Le client sera considéré comme responsable, dans tous les cas, de ses décisions de placement ou de désengagement, et le client sera donc pleinement responsable pour les bénéfices ou pertes résultant des opérations que le client décide de réaliser sur la base des informations et opinions comprises dans le présent document. Le présent document n'est pas le résultat d'un travail d'analyse ou de recherche financière, n'est pas soumis aux réglementations actuelles applicables à la production et à la distribution de recherche financière, et son contenu ne prétend pas être conforme aux exigences juridiques en matière d'indépendance de la recherche financière. **France:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Luxembourg) S.A. Succursale en France (la «succursale française»), succursale de Credit Suisse (Luxembourg) S.A., société dûment autorisée en tant qu'établissement de crédit au Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. La succursale française est soumise au contrôle prudentiel de l'autorité de surveillance du Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), des autorités de surveillance françaises, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) française. **Guernesey:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse AG Guernsey Branch, une succursale de Credit Suisse AG (établie dans le canton de Zurich), ayant son siège à Helvetia Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernesey. Credit Suisse AG Guernsey Branch est détenu à 100% par Credit Suisse AG et est réglementé par la Guernsey Financial Services Commission. Des copies de derniers comptes vérifiés de Credit Suisse AG sont disponibles sur demande. **Inde:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse Securities (India) Private Limited (CIN n° U67120MH1996PTC104392), établissement réglementé par le Securities and Exchange Board of India en qualité d'analyste Research (n° d'enregistrement INH 000001030), de gérant de portefeuille (n° d'enregistrement INP000002478) et de courtier en valeurs mobilières (n° d'enregistrement INZ000248233), et ayant son siège social 9th Floor, Ceejay House, Dr. Annie .Besant. Road, Worli, Mumbai – 400 018, Inde, T- +91-22 6777 3777. Israël: Si distribué par Credit Suisse Financial Services (Israel) Ltd. en Israël: Le présent document est distribué par Credit Suisse Financial Services (Israel) Ltd. Credit Suisse AG, y compris les services proposés en Israël, n'est pas soumis à la supervision du Superviseur des Banques de la Banque d'Israël, mais à celle de l'autorité de surveillance bancaire pertinente en Suisse. Credit Suisse Financial Services (Israel) Ltd. est un promoteur de placements titulaire d'une licence en Israël et ses activités de promotion de placements sont par conséquent soumises à la supervision de l'Autorité Boursière d'Israël. **Italie:** Ce rapport est distribué en Italie par Credit Suisse (Italy) S.p.A., banque de droit italien inscrite au registre des banques et soumise à la supervision et au contrôle de la Banca d'Italia et de la CONSOB. **Liban:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Lebanon) Finance SAL («CSLF»), un établissement financier enregistré au Liban, réglementé par la Banque centrale du Liban («BCL») et titulaire d'une licence bancaire n° 42. Credit Suisse (Lebanon) Finance SAL est soumis à la législation et aux circulaires de la BCL ainsi qu'à la législation et aux réglementations de la Capital Markets Authority du Liban («CMA»). CSLF est une filiale de Credit Suisse AG et fait partie du Credit Suisse Group (CS). La CMA décline toute responsabilité quant au contenu, à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations présentées dans ce rapport. La responsabilité du contenu du présent rapport est assumée par l'émetteur, ses administrateurs et d'autres personnes tels des experts, dont les opinions sont incluses dans le rapport avec leur consentement. La CMA n'a pas non plus évalué l'adéquation de l'investissement pour tout investisseur particulier ou tout type d'investisseur. Il est expressément entendu dans les présentes que les investissements sur les marchés financiers peuvent présenter un degré élevé de complexité et de risques de perte de valeur et ne pas convenir à tous les investisseurs. CSLF procédera à l'évaluation de l'adéquation de cet investissement sur la base des informations que l'investisseur lui aurait fournies à la date d'une telle évaluation et conformément aux instructions et procédures internes du Credit Suisse. Il est entendu que l'anglais sera utilisé dans tous les documents et communications fournis par le CS et/ou CSLF. En acceptant d'investir dans le produit, l'investisseur confirme expressément et irrévocablement pleinement comprendre et ne pas s'opposer à l'utilisation de la langue anglaise. **Luxembourg:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Luxembourg) S.A., société dûment autorisée en tant qu'établissement de crédit au Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Credit Suisse (Luxembourg) S.A. est soumise au contrôle prudentiel de l'autorité de surveillance du Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). **Mexique:** Le présent document représente la vision de la personne qui fournit ses services à C. Suisse Asesoría México, S.A. de C.V. («C. Suisse Asesoría») et/ou Banco Credit Suisse (México), S.A., Institución de Banca Múltiple, Grupo Financiero Credit Suisse (México) («Banco CS») de sorte que C. Suisse Asesoría et Banco CS se réservent tous deux le droit de changer d'avis à tout moment sans assumer une quelconque responsabilité à cet égard. Ce document a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une invitation à réaliser une quelconque opération, et ne remplace pas la communication directe avec votre responsable chez C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS avant d'effectuer un placement. C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS n'assument aucune responsabilité pour les décisions de placement prises sur la base des informations contenues dans le présent document, car celles-ci peuvent ne pas tenir compte du contexte de la stratégie de placement et des objectifs des clients individuels. Les prospectus, les brochures, les règles de placement des fonds de placement, les rapports annuels ou les informations financières ou informations financières périodiques contiennent toutes les informations utiles aux investisseurs. Ces documents sont disponibles gratuitement directement auprès de l'émetteur des titres et des sociétés de gestion, ou sur le site Internet de la bourse de valeurs mobilière sur laquelle ces titres sont cotés, ainsi qu'auprès de votre responsable chez C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS. Les performances passées et les divers scénarios de marché existants ne garantissent pas les rendements présents ou futurs. Au cas où les informations contenues dans le présent document sont incomplètes ou non claires, veuillez contacter votre responsable chez C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS dès que possible. Il est possible que le présent document subisse des modifications au-delà de la responsabilité de C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS. Le présent document est distribué à des fins d'information uniquement et ne remplace pas les Rapports Opérationnels et/ou les Relevés de Compte que vous recevez de C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS en ce qui concerne les Dispositions Générales applicables aux Institutions Financières et autres Entités Juridiques qui fournissent des Services de Placement émises par la Commission Bancaire et Boursière du Mexique («CNBV»). En raison de la nature du présent document, C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS n'assument aucune responsabilité quant aux informations qu'il contient. Nonobstant le fait que les informations ont été obtenues à partir de ou sur la base de sources considérées comme fiables par C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS, il n'existe aucune garantie quant au fait que ces informations sont exactes ou complètes. C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS n'acceptent aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation des informations contenues dans le document qui vous est envoyé. Il est recommandé aux investisseurs de s'assurer que les informations fournies correspondent à leurs circonstances personnelles et à leur profil d'investissement, en ce qui concerne toute situation juridique, réglementaire ou fiscale particulière, ou d'obtenir un conseil professionnel indépendant. C. Suisse Asesoría et/ou Banco CS est un conseiller en placement dûment constitué selon la Securities Market Law («LMV») mexicaine et est immatriculé auprès de la National Banking and Securities Commission («CNBV») sous le numéro 30070. Par conséquent, C. Suisse Asesoría México, S.A. de C.V. ne fait pas partie de Grupo Financiero Credit Suisse (México), S.A. de C.V. ou de tout autre groupe financier au Mexique. Selon les dispositions de la LMV et des autres réglementations applicables, C. Suisse Asesoría México, S.A. de C.V. n'est pas un conseiller financier indépendant en vertu de sa relation avec Credit Suisse AG, un établissement financier étranger, et de sa relation indirecte avec les entités qui constituent Grupo Financiero Credit Suisse (Mexico), S.A. de C.V.

Pays-Bas: Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Netherlands Branch (la «succursale néerlandaise»), succursale de Credit

Suisse (Luxembourg) S.A., société dûment autorisée en tant qu'établissement de crédit au Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. La succursale néerlandaise est soumise au contrôle prudentiel de l'autorité de surveillance du Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), de l'autorité de surveillance néerlandaise, De Nederlansche Bank (DNB), et de l'autorité néerlandaise des marchés financiers, Autoriteit Financiële Markten (AFM). **Portugal:** Le présent rapport est distribué par Credit Suisse (Luxembourg) S.A. Sucursal em Portugal (la «succursale portugaise»), succursale de Credit Suisse (Luxembourg) S.A., société dûment autorisée en tant qu'établissement de crédit au Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. La succursale portugaise est soumise au contrôle prudentiel de l'autorité de surveillance du Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), et des autorités de surveillance portugaises, la Banque du Portugal (BdP), la Comissão do Mercado dos Valores Mobiliários (CMVM). **Qatar:** Cette information a été distribuée par Credit Suisse (Qatar) L.L.C, qui est dûment autorisée et réglementée par la Qatar Financial Centre Regulatory Authority (QFCRA) sous le n°de licence QFC 00005. Tous les produits et les services financiers liés ne sont disponibles qu'aux contreparties éligibles ou clients commerciaux (tels que définis par les règles et réglementations de la QFCRA), y compris les individus qui ont opté pour être classés en tant que client commercial avec des actifs nets de plus de 4 millions de QR et qui disposent de connaissances, d'une expérience et d'une compréhension leur permettant de participer à de tels produits et/ou services. Ces informations ne doivent donc pas être communiquées à ni utilisées par des personnes ne répondant pas à ces critères. Comme ce produit/service n'est pas enregistré auprès du QFC ni réglementé par la QFCRA, cette dernière n'est pas tenue de passer en revue ni de vérifier le prospectus ou tout autre document relatif à ce produit/service. En conséquence, la QFCRA n'a pas passé en revue ni approuvé la présente documentation de marketing ni tout autre document associé, n'a pris aucune mesure en vue de vérifier les renseignements figurant dans ce document et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Pour les personnes ayant investi dans ce produit/service, il se peut que l'accès aux informations à son sujet ne soit pas équivalent à ce qu'il serait pour un produit/service inscrit auprès du QFC. Le produit/service décrit dans cette documentation de marketing risque d'être illiquide et/ou soumis à des restrictions quant à sa revente. Tout recours à l'encontre de ce produit/service et des entités impliquées pourrait être limité ou difficile et risque de devoir être poursuivi dans une juridiction externe au QFC. Les personnes intéressées à acheter le produit/service proposé doivent effectuer leur propre due diligence à son sujet. Si vous ne comprenez pas le contenu de cette brochure, veuillez consulter un conseiller financier agréé. **Royaume-Uni:** Ce document est distribué par Credit Suisse (UK) Limited. Credit Suisse (UK) Limited est un établissement autorisé par la Prudential Regulation Authority et réglementé par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority. Lorsque ce document est distribué au Royaume-Uni par une entité offshore non exemptée en vertu du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, les dispositions suivantes s'appliquent: dans la mesure où il est communiqué au Royaume-Uni («UK») ou susceptible d'avoir un effet au Royaume-Uni, le présent document constitue une promotion financière approuvée par Credit Suisse (UK) Limited, qui est autorisée par la Prudential Regulation Authority et réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority pour la conduite d'activités de placement au Royaume-Uni. Le siège social de Credit Suisse (UK) Limited est sis Five Cabot Square, Londres, E14 4QR. Veuillez noter que les règles relatives à la protection des clients de détail aux termes du Financial Services and Market Act 2000 du Royaume-Uni ne vous seront pas applicables et que vous ne disposerez pas non plus des éventuelles indemnisations prévues pour les «demandeurs éligibles» («eligible claimants») aux termes du Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni. L'imposition applicable dépend de la situation individuelle de chaque client et peut subir des changements à l'avenir. **Turquie:** Les informations, commentaires et recommandations de placement formulés dans le présent document n'entrent pas dans la catégorie des conseils en placement. Les services de conseil en placement sont des services fournis par des établissements agréés à des personnes ; ils sont personnalisés compte tenu des préférences de ces personnes en matière de risque et de rendement. Les commentaires et les conseils indiqués dans le présent document sont, au contraire, de nature générale. Les recommandations formulées peuvent donc ne pas convenir à votre situation financière ou à vos préférences particulières en matière de risque et de rendement. Par conséquent, prendre une décision de placement en vous fiant uniquement aux informations qui figurent dans le présent document pourrait donner des résultats qui ne correspondent pas à vos attentes. Le présent rapport est distribué par Credit Suisse Istanbul Menkul Degerler Anonim Sirketi, établissement réglementé par le Capital Markets Board of Turkey, dont le siège social est sis Levazim Mahallesi, Koru Sokak n° 2 Zorlu Center Terasevler No. 61 34340 Besiktas / Istanbul-Turquie.

ÉTATS-UNIS: LE PRÉSENT DOCUMENT, EN SA FORME ORIGINALE OU COPIÉE, NE SAURAIT ÊTRE ENVOYÉ, INTRODUIT OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES IMPOSABLES AUX ÉTATS-UNIS (AU SENS DE LA REGULATION S DU US SECURITIES ACT DE 1933 , DANS SA VERSION AMENDÉE).

Toute reproduction intégrale ou partielle du présent document est soumise à l'autorisation écrite du Credit Suisse. Copyright © 2021 Credit Suisse Group AG et/ou sociétés affiliées. Tous droits réservés.

21C014A_IS

Autres publications du Credit Suisse

Prévoyance vieillesse
Retraite anticipée: de plus en plus compliquée

L'étude se penche sur le comportement en matière de retraite de la population suisse. Le départ précoce de la vie active est répandu, mais entraîne des réductions de rente non négligeables. Au regard des prestations des caisses de pension en baisse, la retraite anticipée devrait devenir encore plus compliquée à l'avenir.

22 septembre 2020

Marché immobilier suisse 2021

Publiée chaque année, l'étude immobilière analyse les répercussions du contexte conjoncturel, les défis actuels ainsi que les mutations structurelles sur les principaux marchés immobiliers de Suisse.

2 mars 2021

Moniteur Suisse
1er trimestre 2021

Le Moniteur Suisse analyse l'évolution de l'économie helvétique et établit des projections en la matière.

16 mars 2021

Les coûts d'une place de crèche en Suisse
Frais de garde des enfants en comparaison régionale

L'étude se penche sur les coûts des crèches dans 194 communes de Suisse. Les frais à la charge des parents après déduction d'éventuelles subventions varient fortement selon le lieu de résidence et la situation financière des familles.

11 mai 2021

CREDIT SUISSE
Investment Solutions & Products
Case postale 300
CH-8070 Zurich
credit-suisse.com